

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE
PLACE DU DOCTEUR FRÉDÉRIC DUGOUJON
69642 CALUIRE ET CUIRE CEDEX



DIAGNOSTIC ET PLAN DE GESTION DU PATRIMOINE
ARBORE DE LA VILLE DE CALUIRE-ET-CUIRE

MISSION 2 :
ÉTUDE PAYSAGÈRE SENSIBLE

SEPTEMBRE 2023/2024

CALUIRE-ET-CUIRE

Etude à destination de

Ville de Caluire-et-Cuire

Place du Dr. Frédéric Dugoujon

B.P.79

69642 CALUIRE-ET-CUIRE CEDEX

Référents

Axelle POURRET

Chargée de mission Nature en ville

Service Nature et Résilience

Direction Développement Territorial Durable

06 07 75 92 37 / 04 78 98 81 35

a.pourret@ville-caluire.fr

Christophe TROUILLET

Responsable service Parcs et Jardins

06 08 91 18 49 / 04 72 27 23 95

c.trouillet@ville-caluire.fr

Etude réalisée par :

TAKT Paysage

10 chemin de Cenizier

26300 Chatuzange-le-Goubet

Référente et auteur

Adeline BRUGIERE, 06 50 87 63 12

*HORS MENTION CONTRAIRE, LES ILLUSTRATIONS SONT
PRODUITES PAR LE GROUPEMENT ET SONT LIBRES
DE DROIT*

SOMMAIRE

MISSION 2 : ÉTUDE PAYSAGÈRE SENSIBLE

Objectif et méthodes de travail _____ P.3

- Objectifs de la mission
- Méthode de travail mise en place par le bureau d'études

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Le versant de la Saône

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Bois du Grand Bichet

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Le versant du Rhône

- Évolution
- Enjeux

Patrimoine arboré du Fort de Montessuy

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Bois des Frères

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Bois de la Maison de la Parentalité

- Caractéristique
- Évolution
- Enjeux

Bois de la Caille

01

Objectif et méthodologie

Objectif de la mission

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic paysagé sensible, d'un diagnostic de la faune et d'un diagnostic sanitaire des arbres. Sur la base de ces éléments le titulaire devra établir un plan de gestion pluriannuel des espaces boisés de la Ville de Caluire et Cuire.

Le titulaire réalisera un étude paysagère sensible des ensembles boisés de la commune (balme de Saône et balme de Rhône) qu'ils soient situés sur le domaine privé comme public, bois et parcs, alignements d'arbres, jardins (ne pas négliger les espaces boisés qui permettent de faire le lien entre les bois et parcs importants). Une importante surface des balmes est classée en Espace Boisé Classé et/ou en secteur protégé (au titre du code du Patrimoine pour les abords de Monuments Historiques, ou au titre du code de l'environnement pour le Site inscrit) impliquant la consultation des Architectes des Bâtiments de France.

Cette étude paysagère permettra donc de compléter les prochaines Déclarations Préalables d'intervention de coupe et abattage qu'elles soient à l'initiative de la Ville ou bien des particuliers Caluirards.

La cartographie des zones classées Espaces Boisés Classés et des périmètres des Architectes des Bâtiments de France, est fournie en annexe 6.

L'analyse décrira l'état initial des continuités boisées, identifiera les secteurs à préserver et à restaurer au vu de l'historique du site, de ses valeurs, et de son insertion dans le grand paysage.

Elle formulera des objectifs de maintien de qualité paysagère et donnera des degrés d'exigences particulières par secteurs.

Une première partie présentera les constats de l'état existant : description, valeurs patrimoniale/écologique/historique/environnementale(...), mise en évidence des structures paysagères formées par le patrimoine arboré...

Une seconde partie précisera les enjeux de conservation, restauration, rénovation, mise en valeur, renouvellement des espaces décrits, afin de pouvoir élaborer la stratégie communale lors de la 4ème mission.

Il est attendu:

- > Une identification des paysages en période hivernale et en période estivale.
- > Un plan d'ensemble des secteurs et enjeux associés
- > Une synthèse des historiques de site ainsi qu'une liste de préconisations d'intervention en fonction des degrés d'exigence formulés.

SITES CONCERNÉS

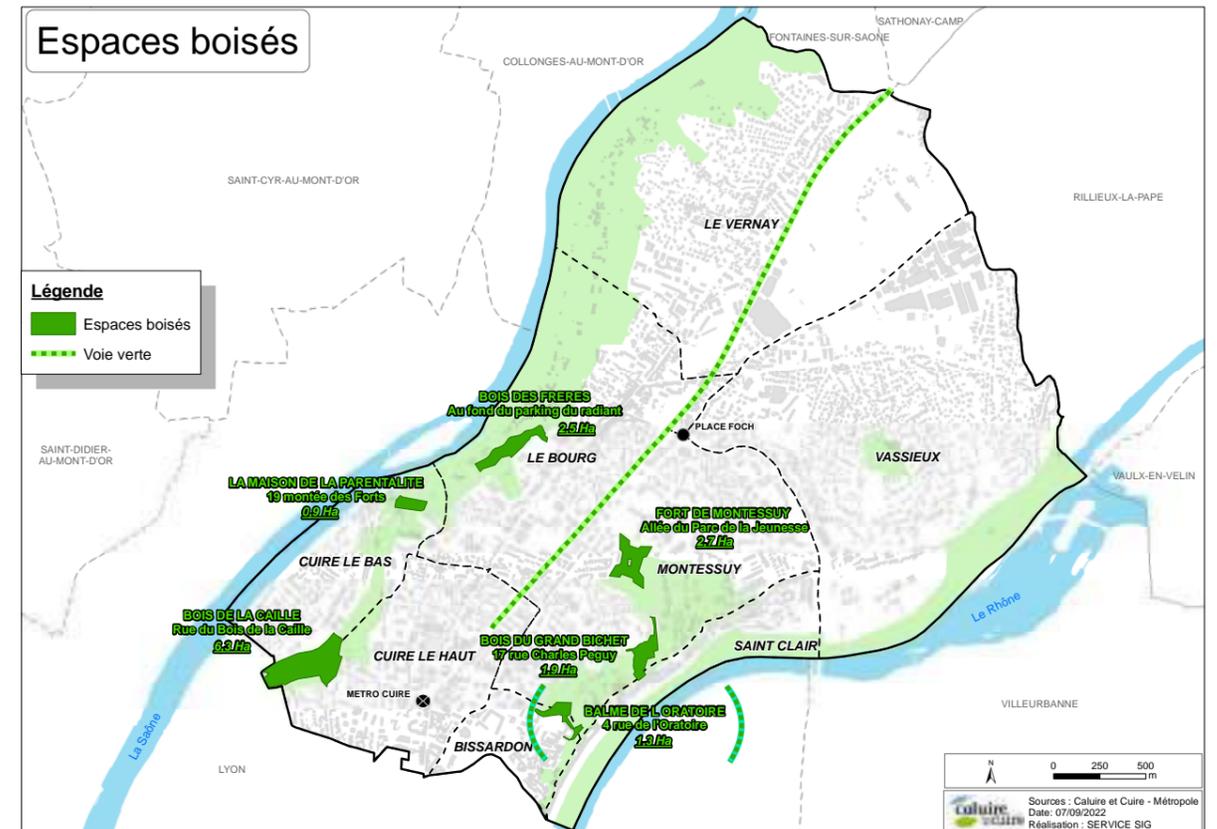
Les espaces boisés de Caluire et Cuire dont le présent marché fait l'objet sont :

NOM	LIEU	SURFACE M ²	CLASSEMENT	Intervention d'un Écologue à prévoir	Analyse patrimoniale à prévoir
Le bois des frères	Au fond du parking Radiant	22 900	EBC/ABF avec avis conforme	OUI	NON déjà existante
Le bois du grand Bichet	17 rue C. Peguy	18 456	EBC	OUI	OUI
Le fort de Montessuy	Allée du parc de la jeunesse	20 000	EBC/ABF en partie	OUI	OUI
La maison de la parentalité	21 Montée des forts	8 800	EBC/ABF avec avis conforme	OUI	OUI
Le bois de la caille	Rue du bois de la caille	63 500	EBC/ABF consultation	NON rapport déjà existant cf Annexes 3 et 4	OUI

Un plan sera fourni au format numérique au titulaire.

TRANCHE OPTIONNELLE

NOM	LIEU	SURFACE M ²	CLASSEMENT	Intervention d'un Écologue à prévoir	Analyse patrimoniale à prévoir
Les Balmes de l'oratoire	6 rue de l'oratoire	15 000	EBC	OUI	OUI



Cette mission nécessite la compétence d'un paysagiste, ici l'agence TAKT paysage domicilier à Grenoble (38) et à Chatuzange-le-Goubet (26).

Méthode de travail

BRÈVE PRÉSENTATION DE TAKT PAYSAGE

Compétence portée dans le projet

Urbanisme, paysage et aménagement de l'espace public, graphisme et cartographie

Présentation générale

L'atelier TAKT paysage est composé de 2 concepteurs paysagistes DPLG diplômés de l'ENSAP, sensibles aux questions de paysage, d'urbanisme, de patrimoine, d'usage, de partage et d'écologie: Adeline BRUGIERE, Kévin FERNANDEZ et de 2 architectes Mathilde BÉGUIN et Lénaig TANGUY. La pratique, la promotion et le désir de faire un paysage vivant constituent un des enjeux essentiels de l'agence, qu'il s'agisse de concevoir, d'affirmer un dessein, de faire projet commun.

Dans nos projets nous affirmons le caractère essentiel des points suivants :

- Le paysage est avant tout une manière de concevoir en lien, le bon, le beau et le vrai ;
- La pensée du paysage et des temporalités est essentielle à tout projet architectural, urbain ou sociétal ;
- La vision prospective du paysage comme témoin de l'histoire de l'implantation humaine est également garante de la viabilité des humains sur cette terre ;
- Patience et persévérance sont de mise car, si sur certains projets, les éléments paysagers sont les plus rapides à émerger (exemple de jardins), sur d'autres, ils sont les plus longs à révéler leur dessein (exemple : documents réglementaires d'urbanisme PLUI, SCoT).

Notre équipe est très attentive à la qualité d'usage et à la vitalité des usages permises par les espaces publics. Nous avons pour habitude d'approcher le territoire, d'observer attentivement les activités humaines et de rencontrer ses usagers. Cette méthode permet de comprendre les usages, de les appréhender comme un enjeu commun, menant à une vision partagée et de placer l'humain au cœur du processus de conception. Articulé à l'analyse paysagère du site (hérité, naturel, patrimonial, visible et invisible)

cette approche favorise une appropriation plus large des enjeux. Nous portons une grande attention à la lumière, l'ombre, la fraîcheur, l'eau, la terre... autant d'éléments qui influencent l'utilisation des lieux et ont des répercussions sur l'activité quotidienne, commerciale, touristique...

TAKT pense que le développement durable est une affaire de bon sens. À ce titre, chaque lieu nécessite d'être valorisé pour un meilleur développement soutenable afin d'y accueillir les usagers et d'y partager un milieu.

Encore nous considérons qu'il faut rétablir la relation au sous-sol, au sol, à l'air, à l'eau, au substrat pour favoriser le vivant et minimiser l'impact de l'homme sur le fonctionnement naturel de notre socle, la Terre.

Dans ce groupement, Takt Paysage porte les compétences en urbanisme, paysage et aménagement, design graphique et avec l'ensemble du groupement participera à l'élaboration des questions de gestion prospective du patrimoine arboré de la Ville de Caluire-et-Cuire.

<https://www.takt-paysagiste.com>

MÉTHODE

Notre mission d'étude paysagère s'appuie avant tout sur les ressentis et observations réalisées en parcourant les différents sites. La prise de photographies rend compte des diverses situations qui nous sont marquantes.

Après cela, nous avons étudiés au bureau diverses sources d'informations pour asseoir ou compléter nos observations sur place.

Nous avons consultés les documents historiques, avec les plans anciens consultables sur géoportail et sur les archives (plan de 1950, carte de Casini, carte d'état major), ainsi que les plans présentés sur les panneaux d'informations de Montessuy. Les vues en plan sont complétées des photos aériennes anciennes disponibles sur le site internet «remonter le temps».

Nous avons recherché les photos anciennes avec les cartes postales, et aussi les gravures et peintures référencés sur le net.

Nous avons illustrés les caractéristiques des sites sur un plan de synthèse afin de localiser les particularités qui font l'objet de préconisations et enjeux.

02

Résultat de l'étude

UN TERRITOIRE QUI OFFRE ENCORE LA POSSIBILITÉ D'UNE CERTAINE NATURALITÉ.

CALUIRE-ET-CUIRE EST UNE COMMUNE CONSTRUITE SUR LES RIVES ESCARPÉES DE LA SAÔNE ET DU RHÔNE

La répartition de la végétation naturelle dépend de l'altitude, de l'exposition ainsi que de la nature du sol et de son gradient d'humidité.

Limitrophe de Lyon, La ville de Caluire et Cuire présente la particularité d'avoir conservé des espaces où cette végétation naturelle est encore présente, notamment sur les Balmes du Rhône et de la Saône et localement sur les berges. Cette présence est plus anecdotique sur le secteur urbanisé, néanmoins la présence de quelques beaux arbres dans les parcs et jardins atteste de leur bonne adaptation aux conditions écologiques locales.

Les pentes ciselées de la colline donnent à la ville un caractère singulier, quand ses deux cours d'eau rythment le temps qui passe. Se dessine alors un assez vaste plateau à peu près rectangulaire, bordé de balmes abruptes qui dégringolent vers les deux cours d'eau. Les identités fortes de ses huit quartiers, la topographie et l'aménagement des sites naturels font de Caluire et Cuire une commune où le végétal est un patrimoine qui ponctue chaque perspective de la ville.

Ce plateau limoneux et alluvionnaire est historiquement agricole avant de devenir un lieu de villégiature de lyonnais fortunés. Depuis 1950, ce territoire est marqué par une urbanisation accrue et l'accélération depuis le début des années 2000 du phénomène métropolitain qui concerne désormais autant Caluire que Rillieux-la-Pape ou Sathonay-Camp.

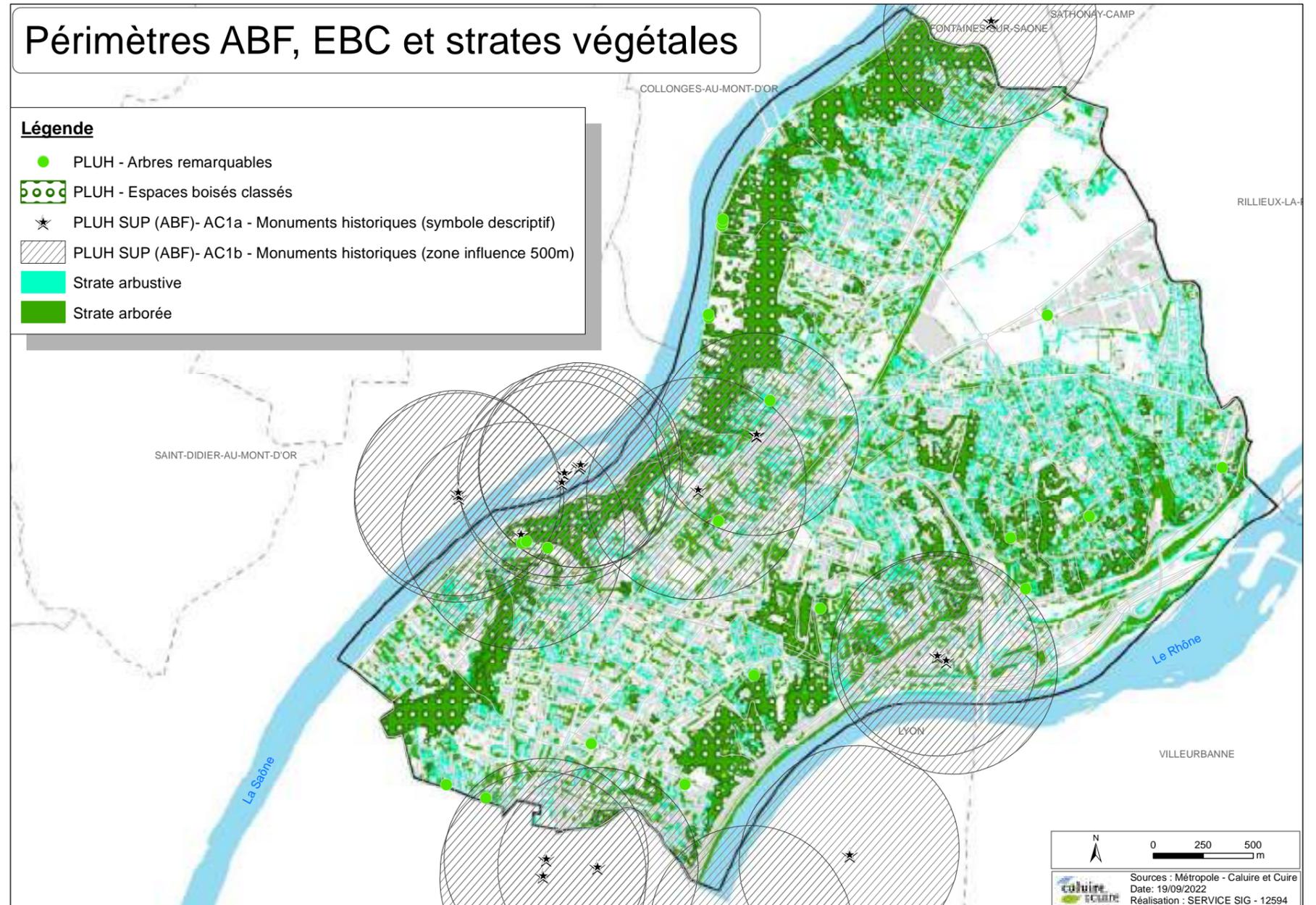
Cette attractivité du plateau nord implique de répondre à deux enjeux majeurs :

- Garantir aux habitants le plus souvent possible un accès aux fonctions premières d'une ville, à un 1/4h de temps de déplacement ;
- Inscrire ce territoire en mutation dans une urbanisation douce et maîtrisée basée sur une transition énergétique vecteur de croissance économique.

Entité de 100 000 habitants à l'horizon 2030, le territoire doit penser un projet transversal, qui se décline en termes de mobilité, d'habitation, de préservation de l'environnement et du cadre de vie, de proximité d'offres de services et de localisation d'activités économiques, commerciales et agricoles.

LES PERCEPTIONS PAYSAGÈRES DU SITE ET LEURS ENJEUX : LES VERSANTS

Près de la moitié du territoire de Caluire et Cuire est vert et non-constructible ! Les bois offrent un espace naturel remarquable, peuplé par une biodiversité riche et une végétation luxuriante. Les rives de Saône et celles du Rhône ont été réaménagées, gardant leur identité sauvage et naturelle, tout en offrant aux promeneurs et aux sportifs de nouveaux espaces d'activité.



LE VERSANT DE LA SAÔNE

DESCRIPTION PAYSAGÈRE

- Versant avec de nombreuses pentes boisées, continues sur l'ensemble du linéaire
- Ambiance de coin de nature, avec peu de vues sur les espaces construits. Les bâtiments du plateau sont en recul de la ligne de crête, ou bien habillés par un masque arboré important.
- Fortes pentes ne permettant pas la construction massive de bâtiments, ayant permis de préserver le caractère naturel de la vallée.
- Espace bâti sur les berges principalement, puis quelques villas visibles dans les pentes, interrompant ponctuellement le continuum boisé.

Ambiance plus urbaine dans la partie sud, avec la construction des places au pied du bois de la caille, mais aussi avec des constructions visibles sur les hauteurs et dans les combes.

- Le versant est constitué d'horizons de roches friables, avec quelques lignes de roche plus dure, faisant apparaître des affleurements rocheux en milieu de versant, avec de nombreuses cavités au vu de son aspect friable.



ÉVOLUTION PAYSAGÈRE :

- Le versant accueillait des milieux variés, avec des parties en prairie basse et broussailles ou en bois, composant un ensemble varié, multi-strates et avec des espaces semi-ouverts, qu'il est intéressant de noter.

Voir illustrations ci-contre

- Un linéaire de maisons centenaires en bordure de Saône, régulièrement endommagées par des inondations (1840, 1955, 1981, 82 et 83), avec d'abord des demeures entourées de parcs, qui sont progressivement remplacées par des villas modernes façon cottage et quelques immeubles depuis la seconde guerre mondiale.

Bois de la parentalité



Première vue de l'Île Barbe, matin d'une fête
Gravure, taille douce et eau forte, de Le Bas, Jacques-Philippe, 1707-1783
et Martini, Pietro Antonio, 1739-1797,
d'après Ollivier, Michel Barthélémy, 1712-1784
Date : 1781
Dimensions : 64,8 x 94,8 cm
Image recadrée



L'Île Barbe à Lyon, sur la Saône
Aquarelle de Victor Jean Nicolle (1754-1826)
Date : 19^e s
Dimensions : 16,6 x 22,6 cm
Image recadrée



L'Île-Barbe vue de Saint-Rambert
Huile sur panneau de Jean-Michel Grobon (1770-1853).
Image recadrée



Le quai de Cuire vers 1820
Huile sur toile attribuée à Jean-Michel Grobon
Revue Lyon people de juin 2019, page 231



Le Quai Clémenceau avec le train bleu
Revue Lyon people de juin 2019, page 231

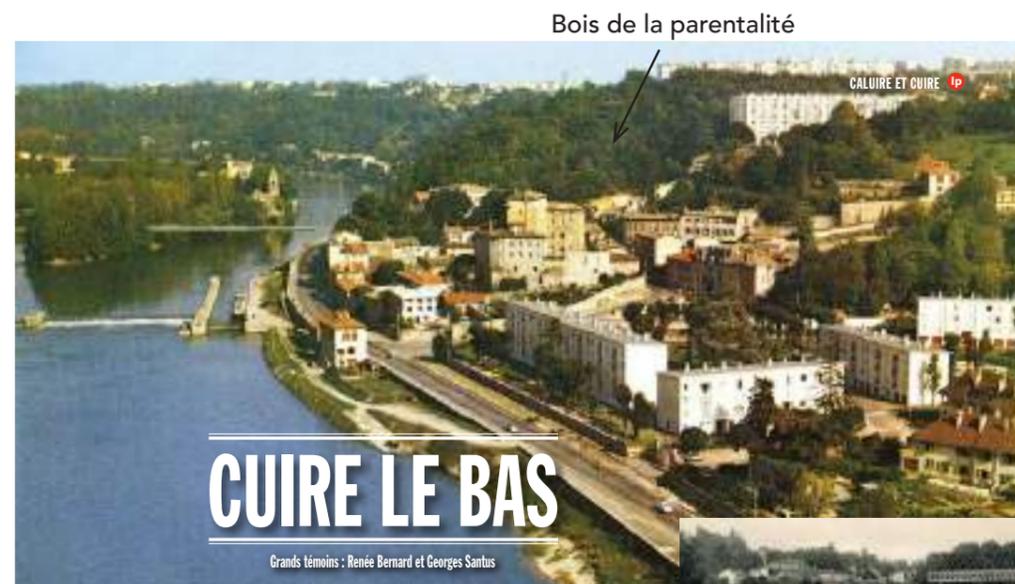
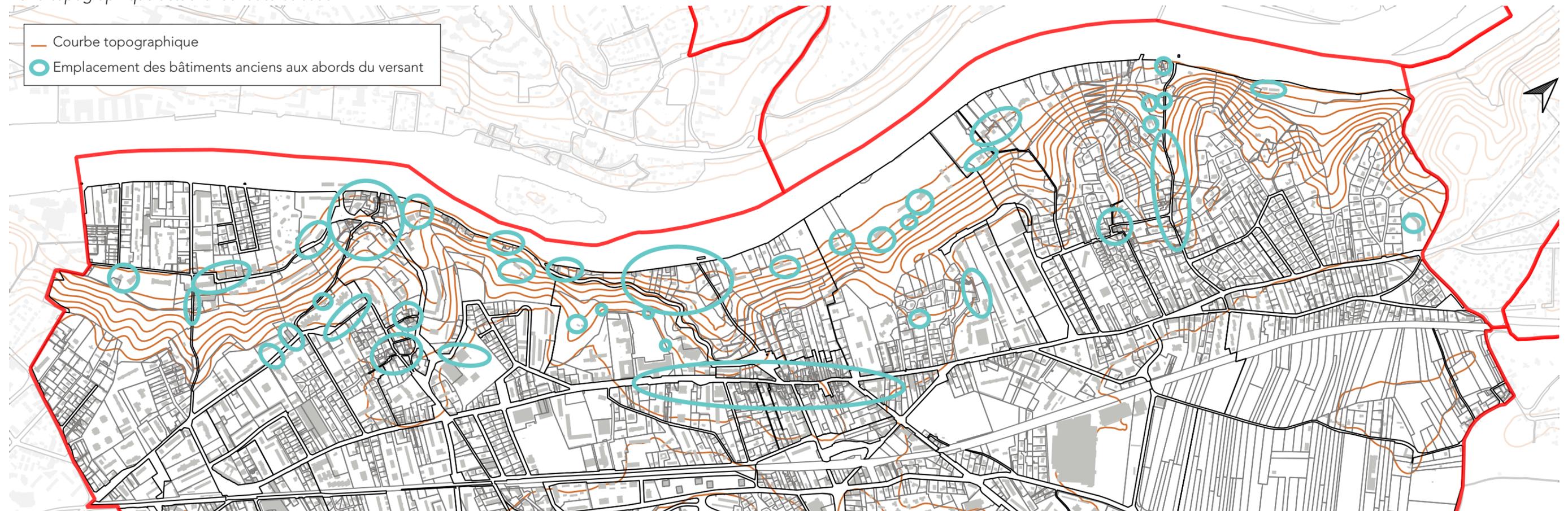


Photo non datée
Revue Lyon people de juin 2019, page 201

Cadastré Napoléonien assemblé sur fond topographique



Fond topographique actuel avec route et bâtis



ENJEUX PAYSAGERS :

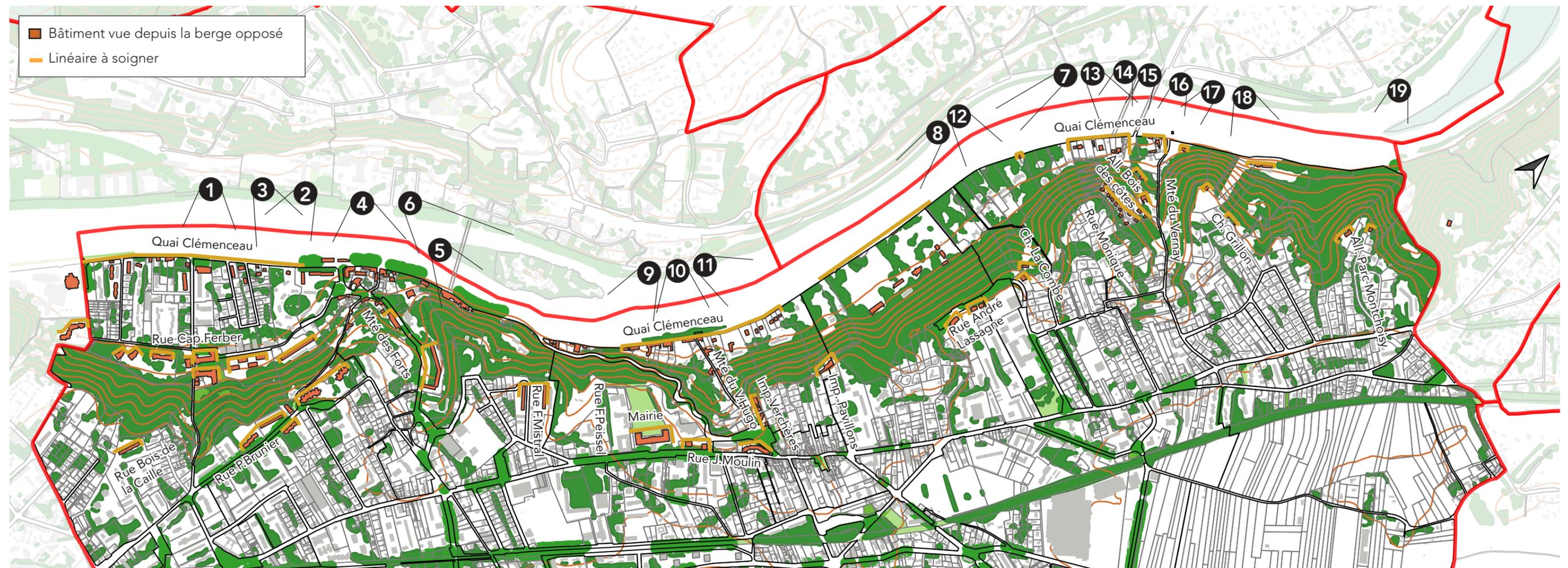
- > Maintenir le boisement sur toute la hauteur du versant, ainsi que sur la ligne de crête.
- > Préserver le caractère non bâti du versant
- > Maintenir un corridor continu qui habille les infrastructures et constructions de la pente.
- > Les villes alentour s'étant fortement urbanisées, la présence de milieux arborés est un réel atout pour la qualité du cadre de vie et vis-à-vis de l'évolution climatique. La fréquentation de ces lieux ne doit pas participer à dégrader la valeur faunistique et à constituer un risque pour le milieu forestier. Afin de préserver tous les atouts du versant boisé, l'aménagement des lieux doit être mesuré, et pensé de manière à préserver un ensemble végétalisé suffisamment intéressant pour la faune, et suffisamment résistant au piétinement.

NOTA :

Il existe très peu de vues depuis le domaine public vers les balmes de Caluire-et-Cuire depuis le versant opposé des communes de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et Collonges-au-Mont-d'Or (tel qu'illustré sur la photo ci-contre). Afin de noter les bâtiments visibles du versant, il est observé depuis les berges opposées. On comprend que plus on monte, plus les bâtiments du plateau situés en limite du versant sont visibles, malgré leur faible hauteur.



LOCALISATION DES BÂTIMENTS EN COVISIBILITÉ DEPUIS LA BERGE





Section urbaine des berges de la Saone : Interstices de végétal entre les batiments qui offrent une qualité au milieu urbain
Alternances de végétal sur les berges qui offre des vues variées.
Ligne de crête à soigner



Séquence minérale constituée de bâtis anciens, dont le château-fort de Cuire et la Maison Rivette, aménagés autour de l'ancienne écluse. C'est aussi une partie du versant qui bénéficie d'une plus faible pente et jointe au vallon qui monte au plateau (Montée des Forts). L'enjeu n'est pas de préserver un aspect totalement boisé, mais bien que l'ensemble bâti historique soit entouré d'un écrin boisé.



Séquence minérale, partie historique



Bâtiments hauts et longs, visibles sur un linéaire important de la ligne de crête



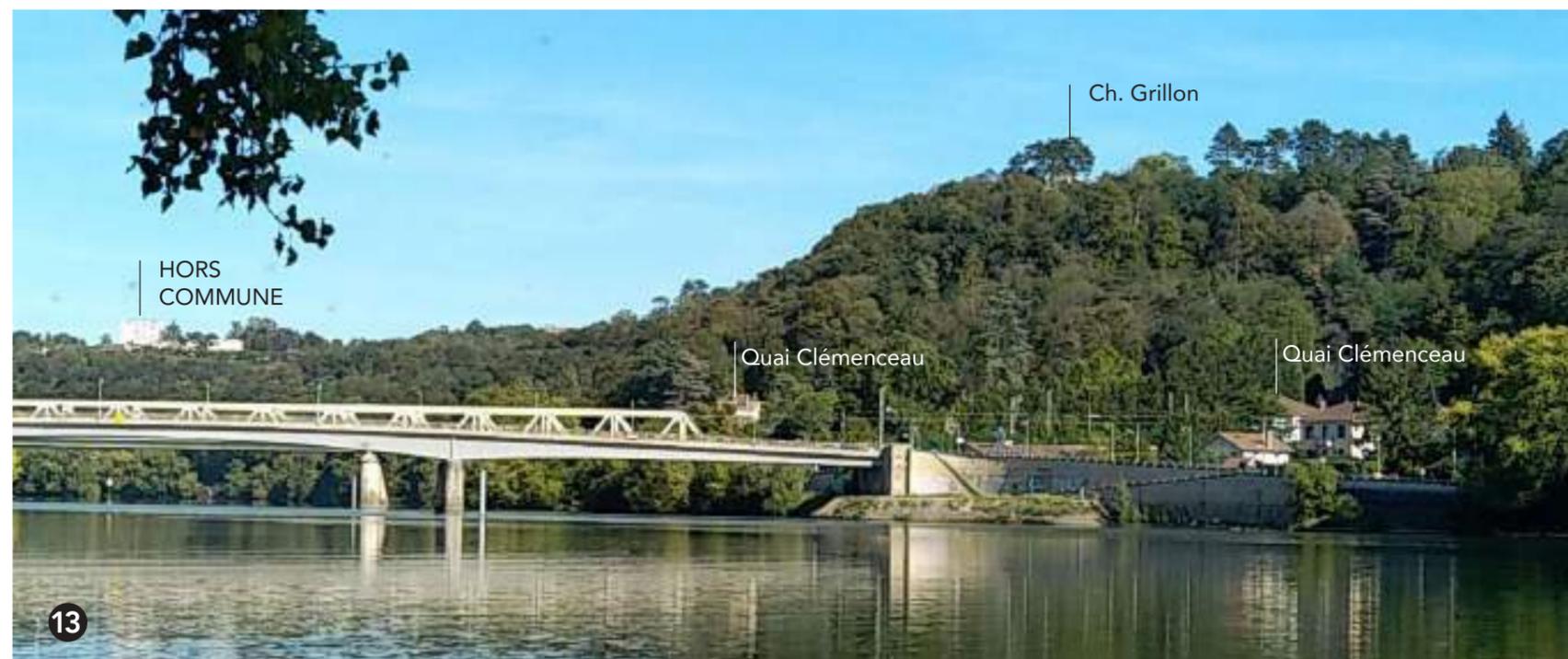
Ensemble de bâtiments imposants, visibles sur un linéaire important de la ligne de crête



Ensemble historique de bâtiments en lien avec la Monté Victor Hugo qui relie le quai au plateau. L'ensemble est relativement intégré derrière une fronde arborée sur la berge de la Saône.

Plusieurs bâtiments sur la ligne de crête sont visibles et dégradent la qualité paysagère du lieu.

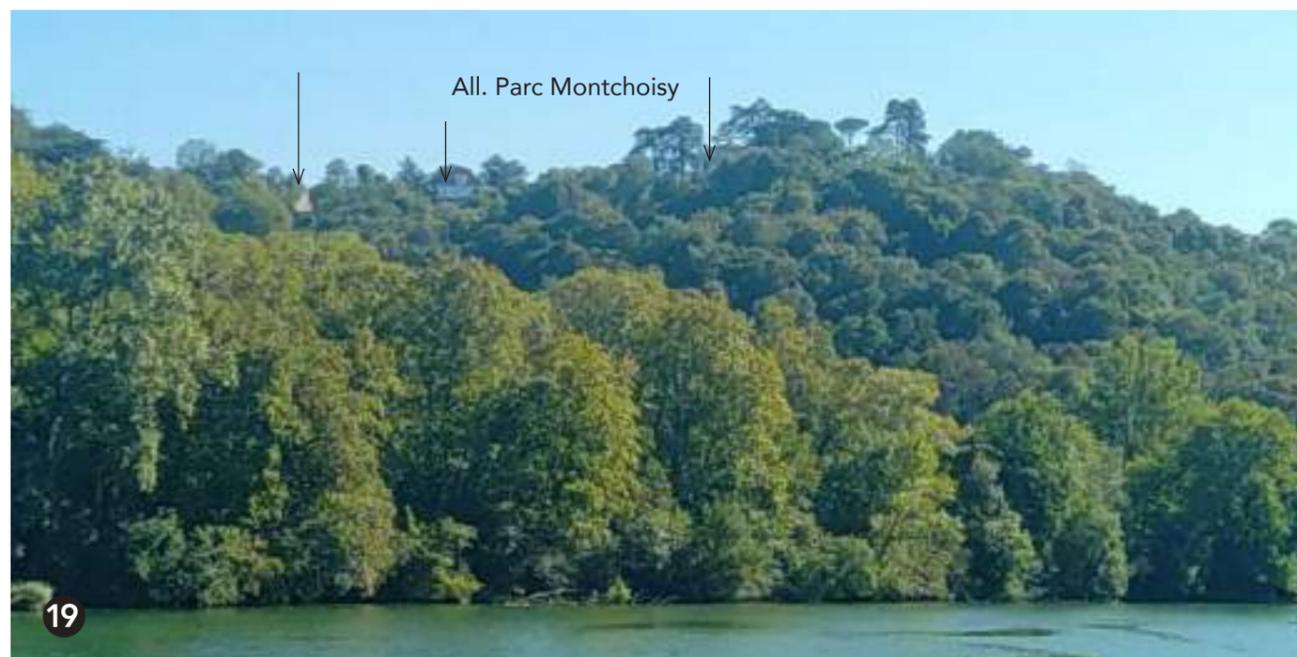
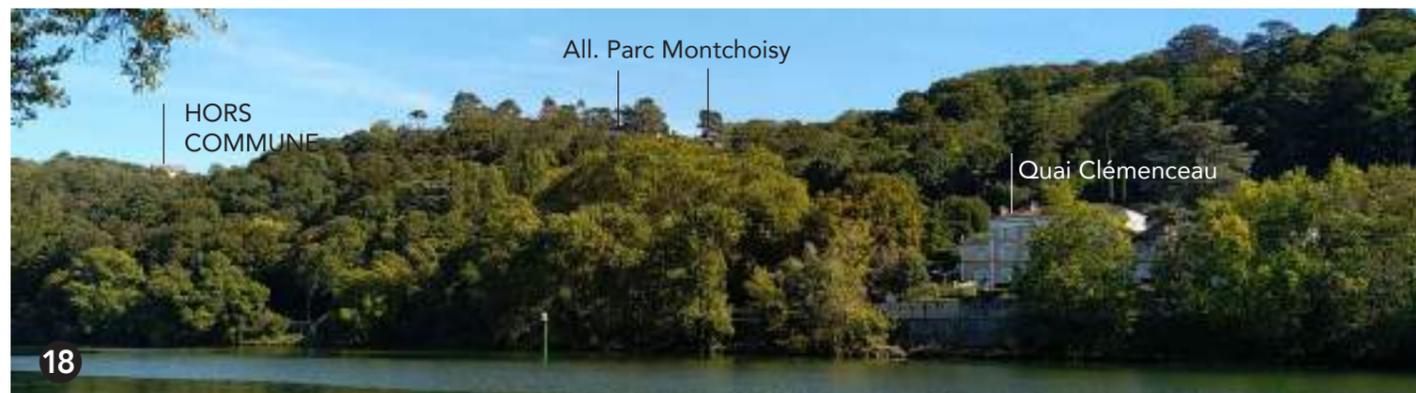
Des maison individuelles sur le quai qui méritent une intégration plus poussée.



Secteur marqué par les les infrastructures avec les rampes d'accès aux ponts formant un premier plan très minéral et peu qualitatif au vues des ouvrages générés par la ligne de chemin de fer.



Des constructions visibles, en lien avec la momté du Vernay, jonction entre quai et plateau. Une présence historique de bâtiments, mais qui s'est accentuée.



LE VERSANT DU RHÔNE

DESCRIPTION PAYSAGÈRE

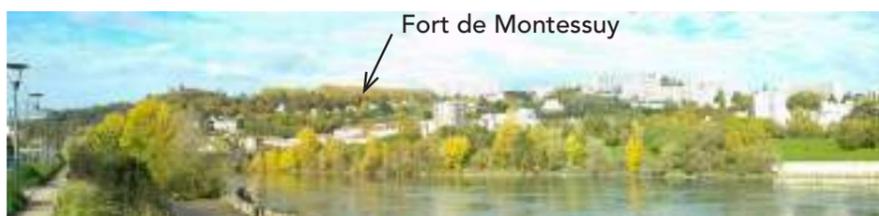
- Le versant est traversé de vallons perpendiculaires, formant des fenêtres vers le Rhône et la plaine habitée.
- C'est un versant très remanié, aménagé de nombreux soutènements pour permettre la construction de villas notamment.
- Le versant est occupé par une majorité d'habitat individuel, assez bien planté. Les ensembles de résineux marquent dans le paysage l'emplacement des grandes villas ancestrales.
- Quelques espaces belvédères publics sont aménagés depuis le haut du versant : le belvédère de Montessuy, le square de l'avenue Elie Vignal, mais le plus beau point de vue se situe sur les jardins communaux ouvriers.
- Le versant est constitué d'horizons de roches friables, avec quelques lignes de roche plus dure, faisant apparaître des affleurements rocheux en milieu de versant, avec de nombreuses cavités au vu de son aspect friable.



Photo issue du dossier spécial du Caluire et Cuire du magazine n°197 Lyon People de juin 2019



Vue sur Lyon et le Rhône depuis les jardins communaux, situés au sud du bois du Grand Bichet



Au nord de la commune, un versant en pente douce, arboré par les jardins privés, avec des massifs de conifères autour des grandes villas, ou bien par les parcs collectifs autour des barres d'immeubles de Montessuy



Au sud, un versant plus abrupt, avec de grands boisements en arrière-plan du quai Bellevue et de l'avenue Aristide Briand.



ÉVOLUTION PAYSAGÈRE :

- Le versant accueillait des milieux variés, avec des parties en prairie basse et broussailles ou en bois, composant un ensemble varié, multi-strates et avec des espaces semi ouverts, qu'il est intéressant de noter.

Voir illustrations ci-contre

ENJEUX PAYSAGERS :

> Préserver un caractère végétal sur les versants abrupts qui forment un arrière plan très frontal

> Maintenir une masse arborée sur les versants en pente douce, qui forme une masse englobante autour des bâtisses.

> Varier les milieux, avec la création d'espaces plus ouverts, tout en maintenant un ensemble très végétalisé.

> Souligner les belvédères

> Les villes alentour s'étant fortement urbanisées, la présence de milieux arborés est un réel atout pour la qualité du cadre de vie et vis-à-vis de l'évolution climatique. La fréquentation de ces lieux ne doit pas participer à dégrader la valeur faunistique et à constituer un risque pour le milieu forestier. Afin de préserver tous les atouts du versant boisé, l'aménagement des lieux doit être mesuré, et pensée de manière à préserver un ensemble végétalisé suffisamment intéressant pour la faune, et suffisamment résistant au piétinement.



Vue de Lyon et de l'avenue de cette ville par le Faubourg St Clair.
Eau-forte et aquatinte de Benedict Piringner (Vienne, 1780 - Paris, 1826),
graveur et éditeur
Pierre Nicolas Wery
Date : 1er quart 19e s.
Dimensions : 581 x 855 mm



404_ Lyon-St-Clair - Vue générale du Rhône
Photo non datée, recadrée sur versant



Lyon en 1850 - Entrée du Rhône à Lyon, Vue prise des hauteurs de Montessuy
Carte postale. Editeur : S.Farges
Dates : avant 1907

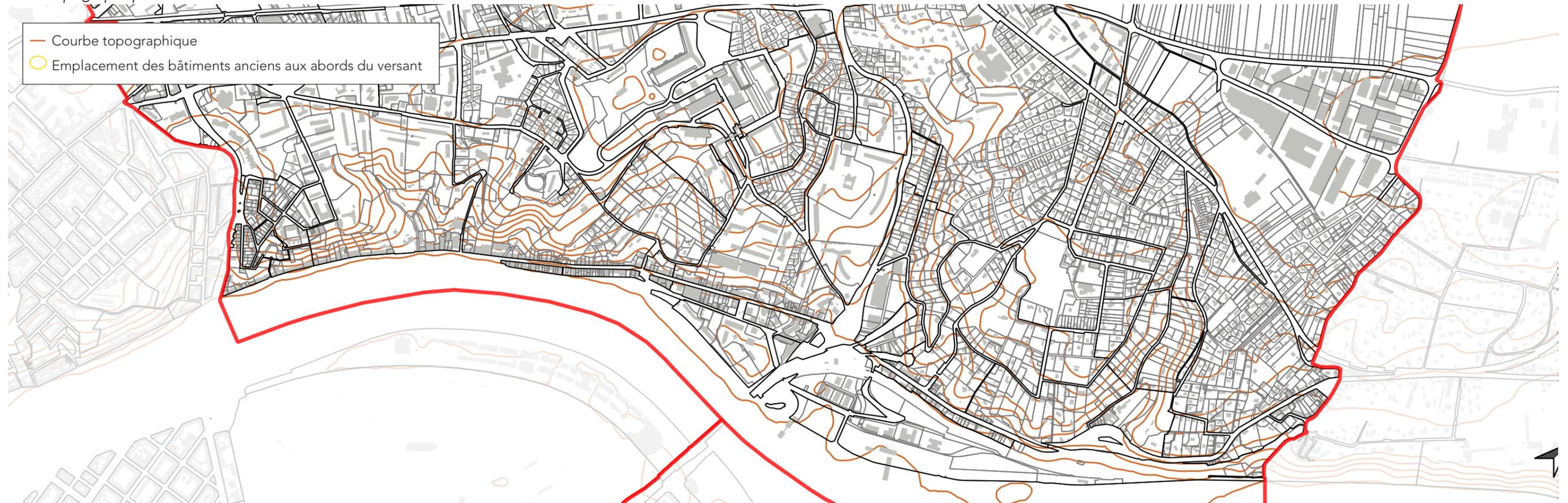


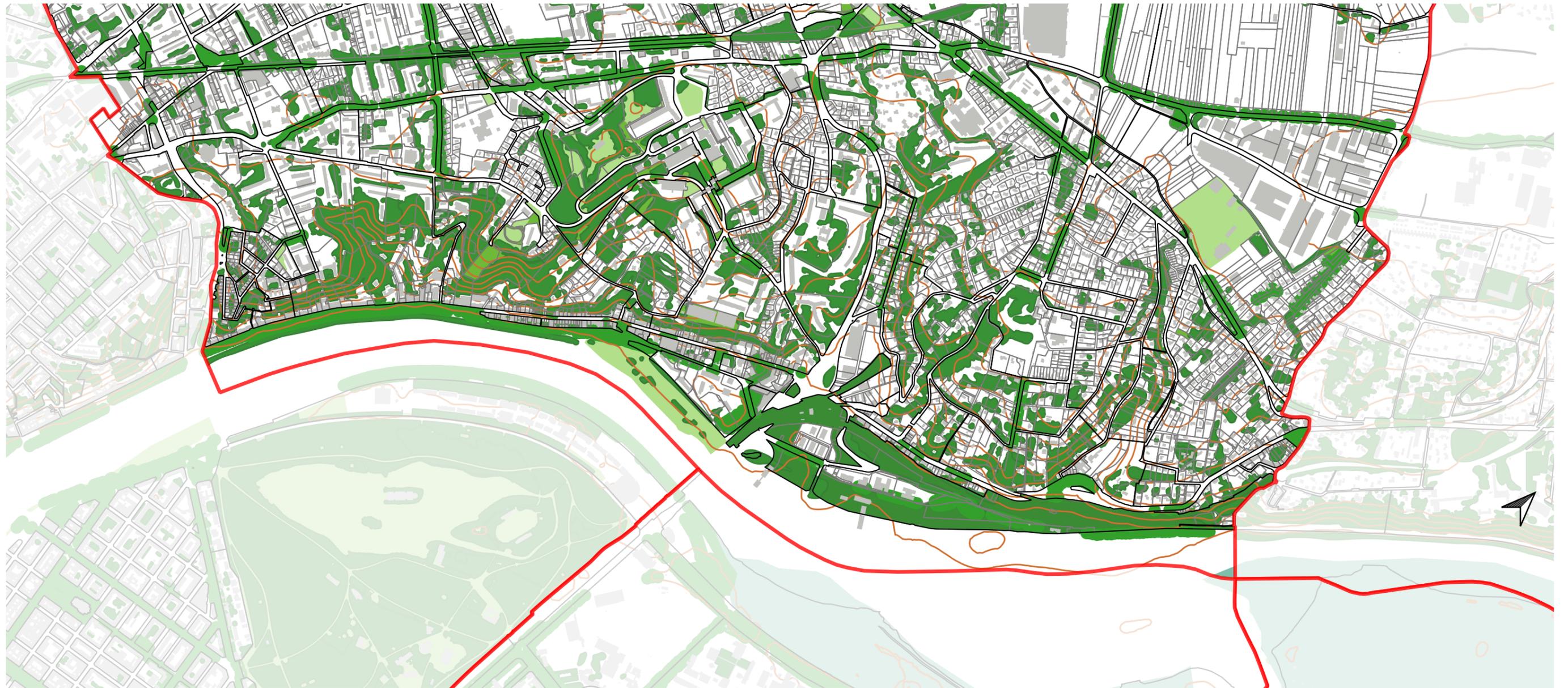
Les Quai du Rhône_ 1960
Issue de la revue Lyon People de 2019_ Dossier les secrets de Caluire_p23

Cadastre Napoléonien assemblé sur fond topographique



Fond topographique actuel avec route et bâtis





Un linéaire très boisé sur la berge : Enjeu de préserver le cordon arboré de la berge :



SECTEUR SUD : sections de versant raide, présence des balmes arborées, forte présence bâtie sur les rives, avec une intégration des bâtiments sur un fond arboré, quelques bâtiments visibles sur la crête

SECTEUR NORD : sections de faible pente, un ensemble homogène de bâti individuels intégré dans une masse végétale



Zoom sur le SECTEUR SUD



Linéaire bâti sur les rives du Rhône, sur un fond arboré composé par le versant raide.
Sur le plateau, les bâtisses visibles constituent une ligne de crête épannelée. L'ambiance globale est urbaine



Linéaire bâti sur les rives du Rhône, sur un fond arboré composé par le versant raide.
Le bois du Grand Bichet offre un versant et une ligne de crête entièrement arborée, qui vient marquer la fin du centre ville d'agglomération



Linéaire bâti sur les rives du Rhône, sur un léger fond arboré composé par le versant en pente modéré qui a permis la création de voie d'accès au plateau.
La ligne de crête est soulignée par les constructions des grands ensembles qui alimentent une ambiance périphérique.



Zoom sur le SECTEUR NORD



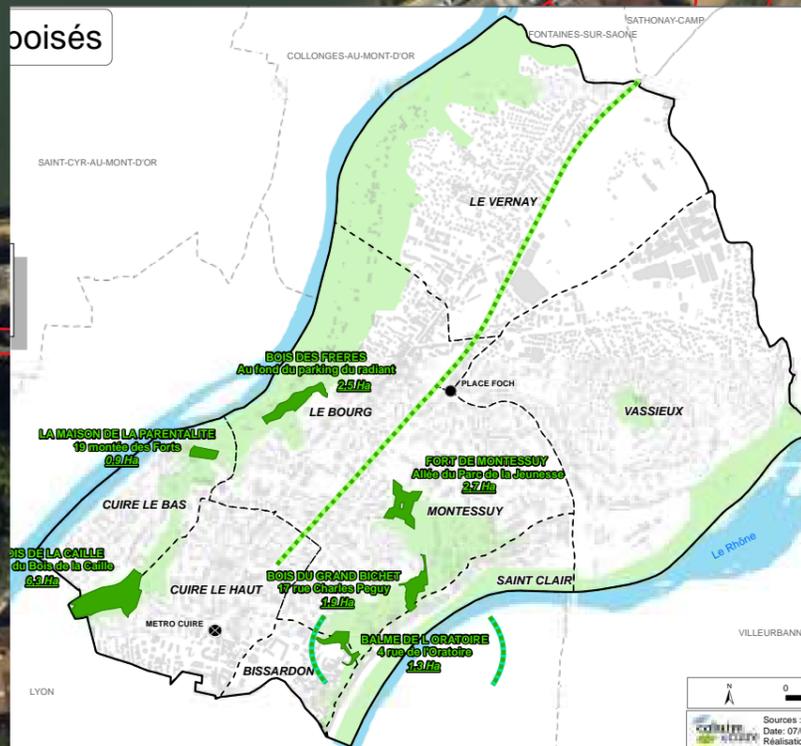
Une infrastructure fortement présente.
Enjeu d'intégration dans une masse végétale



Propriétés nobiliaires avec un mélange d'arbres nobles persistants (cèdres...) et de variétés caduques plus variés.
Enjeu de préservation de la variété et de la masse qui englobe les bâtisses.

01 BOIS DES FRÈRES

BOIS DES FRÈRES
VUE AÉRIENNE DE SITUATION



01 BOIS DES FRÈRES



LEGENDE

- Mur
- Clôture
- Chemin principal
- Sentier
- Affleurement rocheux
- Talus
- Arbre notable
- Vue notable

01 BOIS DES FRÈRES

Bois-« test » pour le Plan Paysages en transition de la métropole
(lauréat appel à projet de l'État)

DESCRIPTION DES LIEUX :

GRAND PAYSAGE

- Le bois est caractérisé par un ensemble forestier continu sur la longueur et jusqu'à la ligne de crête. Depuis la vallée, on identifie tout de même le secteur en limite du jardin public, car la frondaison y est moins dense, faisant apparaître comme un alignement d'arbre, intéressant pour souligner la présence d'un espace public majeur de la commune. (1)

MILIEUX

- Un milieu entièrement forestier avec cependant deux zones distinctes ; caractérisées l'une par une futaie entretenue (coupes de 2020 et 2022), constituant un bois clair avec la présence d'un couvre sol varié, situé au Nord/Est ; et l'autre par un bois plus embroussaillé avec un couvre sol de lierre essentiellement, situé au Sud/Ouest. (2)

ACCÈS / USAGES

- Le bois est une destination, et non pas un espace de traversée. Il est accessible depuis le glacis du jardin de la mairie, en 3 points. Chacune des entrées manque de lisibilité, et donne au bois un caractère reculé, qui ne le considère pas comme un espace public, mais comme un délaissé fréquentable.(3) On peut noter cependant une pression du public à venir marcher, courir ou se poser dans des espaces de fraîcheur.

CHEMINS

Le bois est parcouru par deux sentiers :

- Un chemin principal en partie haute, assez large pour passer à deux, canalisé en partie par de la barrière, et formant une boucle allant du glacis au parking, avec une alcôve en cul-de-sac en partie Ouest.

- Un sentier secondaire étroit allant vers la partie plus embroussaillée, passant en pied des affleurements rocheux, menant à un espace de replat occasionnellement fréquenté, mais formant un chemin sans issue.

- Le manque de continuité entre les chemins incite le public à former des passages dans les espaces plus escarpés.

- Chemin principal et sentier secondaire ont tous deux dû être aménagés par le passé, car on retrouve la trace d'alignement de galets formant des limites. (4)

CURIOSITÉS

- La présence d'éléments maçonnés témoigne d'un usage historique du bois avec des murets de soutènement formant des terrasses, mais aussi des grottes maçonnées.

- Les couches de roches marneuses du sol sont en partie affleurantes par endroits, et abritent des cavités naturelles, peu visibles depuis le chemin, mais ayant un intérêt paysager attractif. (5)

VUES

- Le glacis du plateau ne forme pas un belvédère sur la vallée. L'espace est aussi occupé par une aire de jeux qui tourne le dos à la vallée. Il existe tout de même quelques vues ponctuelles sur la Saône, depuis le chemin principal, surtout visibles en hiver, lorsque le bois est dégagé de son feuillage. (6)

RISQUES

- En dehors des chemins et des quelques terrasses ou replats, le bois est constitué d'une pente plutôt raide, formant un risque de glisse des éventuelles personnes qui s'y engageraient. Le risque demeure surtout du fait que le bois surplombe une route relativement fréquentée (la montée Castellane) avec un risque de chute supplémentaire au niveau des murs de soutènement de la voie. (7)



ÉVOLUTION DU SITE :

- En 1938, un boisement est déjà présent sur l'ensemble du site.
- Cependant, sur les gravures du 19e siècle (présentées sur le chapitre sur le versant de la Saône), on constate un versant plus hétérogène, avec des parties de prairie, alternante avec des bois. La forte pente du site suggère tout de même qu'il a dû rester majoritairement un bois.
- Les évolutions majeures concernent le plateau, le glacis de la mairie, qui a été le « domaine des Frères », école chrétienne au 19e siècle, puis hôpital militaire pendant les deux guerres mondiales.

Sur la vue ancienne de 1954, on voit le glacis composé d'un jardin, avec une allée centrale bordée d'alignements d'arbres qui traverse de part en part le plateau, en son centre, et qui menait du bâtiment, à la grotte en limite du bois, constituant un élément de perspective construite. Aujourd'hui, l'allée d'arbres a été déplacé, afin d'aménager d'abord un terrain de sport, puis un parvis enherbé. C'est alors que la composition du jardin est perdue, et que la structuration autour de la grotte n'a plus de sens. Afin de construire le terrain de sport, la promenade belvédère en crête de versant a aussi été supprimée, entraînant aussi les modifications topographiques qui font qu'aujourd'hui l'accès au versant n'est pas lisible.



Photo aérienne de 1954 issue de la revue Lyon People de 2019
_dossier les secrets de Caluire_p152

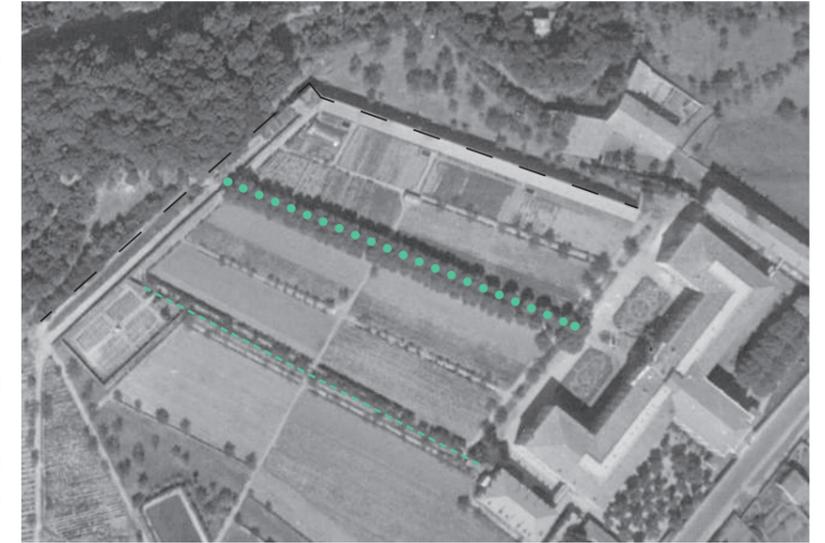
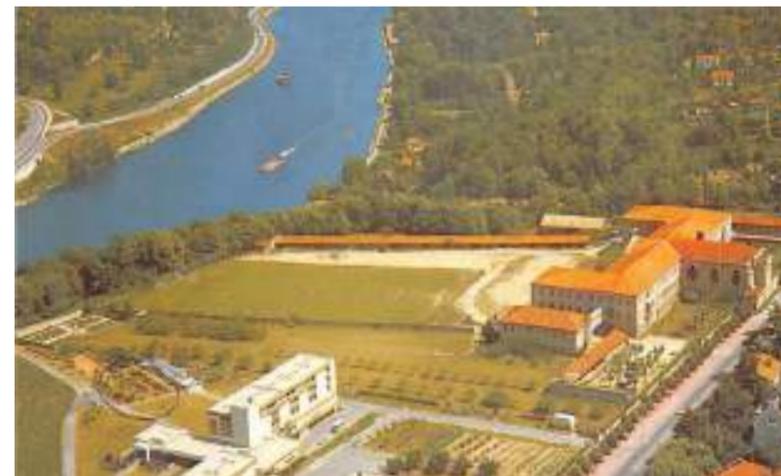


Photo aérienne de 1947, recadrée



Source :



Photo aérienne de 1978, recadrée

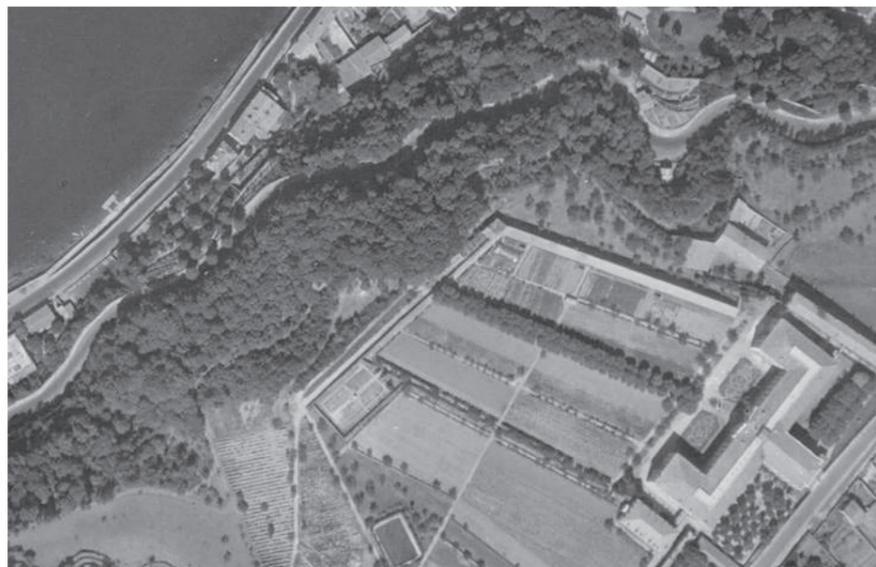


Photo aérienne de 1947



Vue aérienne 3d issue de google maps



Photo aérienne actuelle

ENJEUX :

PAYSAGE

- Maintenir le couvert arboré devant les immeubles pour les habiller depuis le fond de vallée

- Aménager des vues ponctuelles sur la Saône

Le dégagement éventuel de quelques arbres en contrebas du glacis pourrait offrir un point de vue, mais la nature des aménagements du plateau seraient à requalifier.

L'espace pourrait être plus traité comme un belvédère, tout en veillant à garder un continuum planté, peut être avec une variation de strate permettant de voir soit entre les troncs des grands arbres, soit au-dessus de la végétation plus petite.

- Questionner l'utilité de la boucle automobile en bout de parking, et questionner la piétonnisation de la voie, avec un caractère plus naturel et perméable, afin notamment de valoriser l'accès au bois.

- Aménager des talus moins horticole en limite de site

FRÉQUENTATION

- Réaménager les accès au bois, pour donner une meilleure lecture de l'existence de sentiers de promenade

- délimiter les espaces accessibles :

- limiter aux chemins les espaces fréquentables du bois et mieux délimiter les limites du sentier, avec cordelette ou grume afin aussi de limiter ainsi le piétinement des sols et préserver les couvres-sol présents

- rendre inaccessible la partie basse du bois qui aboutit à la tête de mur de la route, espace dangereux pour le piéton,

- créer une boucle du chemin secondaire à l'Ouest afin d'éviter les cul-de-sac, et donc les chemins autogéniques,

- Dans le cas de création d'un chemin qui mène au bois de la parentalité, il semble plus probable de la faire passer en partie haute, mais la pente risque de limiter les possibilités de faire un chemin à faible impact sur le bois.

- C'est le bois le plus aménageable, avec l'ajout possible de points d'assise sur les espaces de replat qui bénéficient de points de vues sur la rivière de la Saône, avec un aspect naturel (grume...)

- Valoriser les curiosités du site (grotte, alcôve...) avec par exemple des œuvres ponctuelles en lien avec la nature et le thème du bois, et créant ainsi un sentier qui offre des surprises aux passants. Un programme peut être créé avec les associations locales.

- Les traces de l'histoire du lieu sont à préserver et valoriser, voire à restaurer (mur de soutènement du glacis, muret en galets, grotte, alcôve..)



(1) GRAND PAYSAGE : Le traitement de la ligne de crête



Linéaire boisé de crête plus fragile au niveau du glacis de la mairie. L'état actuel fait apparaître comme un alignement d'arbres tiges qui souligne le caractère public de cet espace depuis la vallée de la Saône.

La nouvelle gestion sur le patrimoine arboré peut mettre en valeur cet effet, et le renforcer. L'important est que le linéaire arboré ne soit pas interrompu. Il peut être traité avec des essences naturelles ou plus ornementales.

(2) UN BOIS PLUS OU MOINS OUVERT

Bois légèrement embroussaillé au sud/ouest

Bois clair avec un couvre sol en bord de chemin et dans les pentes : une petite variété de plantes couvre sol, à préserver du piétinement (lierre, euphorbe, primevère, violette, corydale)

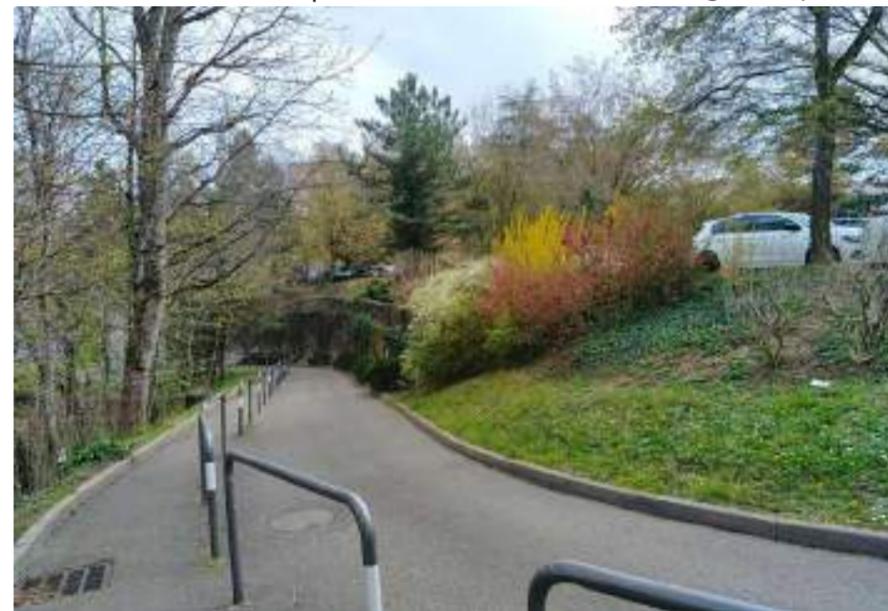


Objectif :

> Préserver la variété de plantes présentes en limitant l'accès du public

(3) ACCÈS AU BOIS : des chemins peu qualitatifs et peu lisibles

Au nord du site : une voirie en enrobé en sens unique menant au parking du Radiant et de l'école de musique, avec une mise en défend du piéton. Puis un sentier étroit et pentu en entrée du bois, sans signalétique.



Objectif : Valoriser l'aspect de parc.

Le parking pourrait être en sans issus avec un accès depuis le bas, et la voirie qui y descend condamnée pour les automobilistes, au profit d'un chemin piéton revalorisé, et mettant davantage en avant l'accès au bois. Le talus haut peut aussi être retravaillé avec la plantation d'essences plus indigènes a valeur de lisière.

Depuis le parking : le chemin en fond de parking, sur le côté, n'est pas visible depuis l'entrée.



Objectif : Donner de la lisibilité à une entrée du bois.

Le traitement du fond de parking avec un espace planté et du mobilier pourrait souligner le caractère de promenade comme un parc.

C'est aussi un espace d'où lequel on peut avoir un point de vue sur la Saône en hiver, et qui pourrait accueillir un belvédère. L'espace doit rester carrossable (type terre/pierre) pour les véhicules qui se rendent à la parcelle de vigne

Au centre du site : l'accès depuis le glacis n'est pas valorisé, avec un chemin qui part vers le côté opposé, et une plantation de persistants devant l'entrée du bois



Objectif : Donner de la lisibilité à une entrée du bois.

Réaménager le talus pour permettre au chemin du parc de se tourner vers l'accès au bois, et ouvrir les vues vers l'escalier et la grotte artificielle, témoin du passé du site.

(4) LES SENTIERS ET ESPACES ACCESSIBLES :

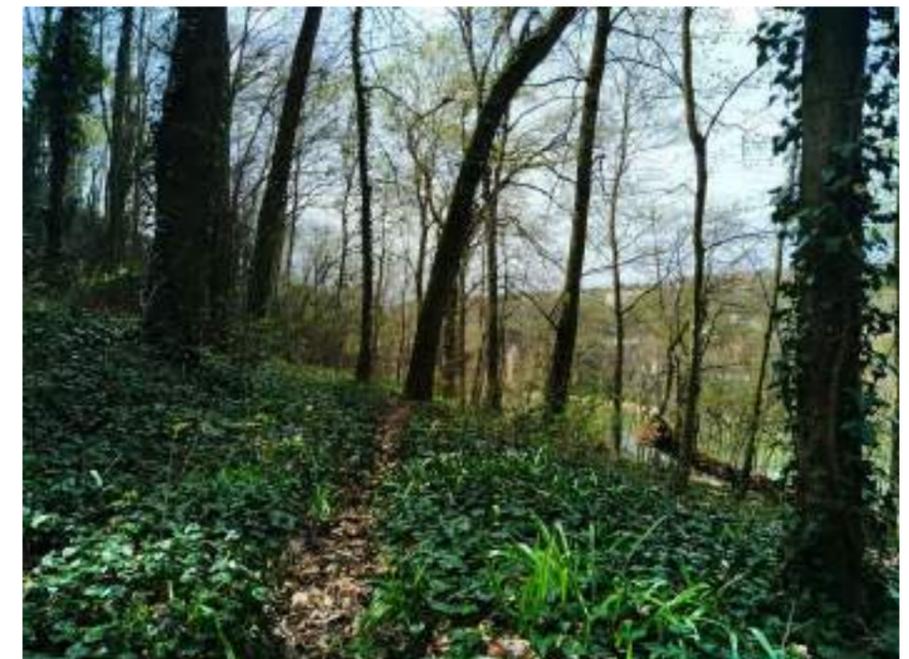
Chemin principal



Sentier secondaire



Sentier dans l'espace situé à l'Ouest



Quelques traces d'aménagements passés, en démarcation des limites de sentiers



Objectif :

- > Assumer le sentier principal comme la promenade belvédère avec des personnes pouvant circuler côte à côte.
- > Boucler le sentier secondaire pour éviter les chemins autogéniques, en maintenant un esprit de sentier forestier avec un chemin étroit.
- > Mettre en valeur les limites de chemins existants, voire à poursuivre et restaurer

Espaces de replat pouvant accueillir des usages



(5) CURIOSITÉS DU BOIS : Des éléments à révéler



La grotte artificielle romantique



La taille dans la roche



Les soutènements en pierres sèches



Les murs en pierres sèche en complément des affleurement rocheux



Les affleurement rocheux sculptés par l'eau



La grotte bassin



Le tombeau du maréchal de Castellane en limite de site, avec les murs de soutènements pierres.

Objectif : Valoriser les curiosités du site

(6) LES POINTS DE VUES SUR LA SAÔNE

Au bout du glacis, espace culminant sur la vallée, l'aire de jeux aménagée tourne le dos à la vallée, avec des bancs orientés vers la mairie, des clôtures et une haie arbustive peu qualitatives.



Sur le chemin principal formant la boucle haute :



Point de vue hivernal



La vue sur la Saône au niveau du chemin central

Point de vue estival



La vue sur la Saône au niveau du replat au nord

Objectif : Inviter à se tourner vers la vallée et vers le bois, requalifier clôture, haie, arbres...

Objectif : Aménager des espaces simples d'observation avec une gestion adaptée du végétal pour permettre le maintien des vues et avec une assise au vocabulaire naturel. On peut imaginer que les points de vues bougent en fonction de la gestion du boisement, et donc que les assises se déplacent en conséquent.

(7) LES ESPACES DÉGRADÉS OU/ET A RISQUES.



Chemins autogéniques et érosion des sols



Un sol friable. Éboulement, chute de pierre et chute d'arbre

Objectif :

Limiter les traversés hors sentier, canaliser les flux

02 BOIS DE LA MAISON DE LA PARENTALITÉ



02 BOIS DE LA MAISON DE LA PARENTALITÉ



- LEGENDE**
- Mur
 - Clôture
 - Chemin principal
 - Sentier
 - Affleurement rocheux
 - Talus
 - Arbre notable
 - Vue notable

DESCRIPTION DES LIEUX

GRAND PAYSAGE

- Le bois de la maison de la Parentalité offre un couvert arboré important de préserver car il se situe en ligne de crête du vallon de la montée des forts, et offre donc une face de versant plantée vue depuis les berges de la Saône, d'autant plus que l'environnement est relativement bâti. (1)

MILIEUX

- C'est une parcelle entièrement boisée, avec un bois relativement homogène et clair, avec de nombreux arbres matures à terre, et de nombreuses repousses. La lumière entrante permet un couvre sol arbustif constitué de faux houx dans la partie haute, et des parterres de vivaces (géranium, arum, lierre...) dans la partie basse.

- Le sol offre un substrat intéressant, avec un tapis moelleux qui ce semble pas avoir été compacté. Je suppose tout de même une faible profondeur de sol aux vues de la quantité d'arbres tombés à terre.

- Quelques grands conifères plantés de la main de l'homme marquent le versant, avec un cèdre et un groupe de pin notamment. (2)

ACCÈS

- Le site est difficile d'accès au grand public, car ne présente pas de limites en bord d'espace public. Les accès sont actuellement limités aux personnels ayant les clés de l'équipement public, ce qui a permis une préservation du milieu. (3)

- Petit bois attenant à des bâtiments publics ;

- Pourrait être ouvert à terme afin de faire une jonction avec le bois des Frères

- Actuellement à 100% clôturé

- Interventions : mise en sécurité des abords à cause du jardin d'enfants attenant.

- Le mur d'enceinte nord est hétérogène et dégradé, avec des restaurations en moellons qui dénaturent l'aspect du site et son histoire.

CHEMINS

- La topographie plutôt douce dans l'ensemble, offre un espace bien accessible. La pente la plus forte est située le long de la cour de la Maison de la Parentalité au sud, et sur la limite Est. Le reste permet une déambulation facile. C'est d'ailleurs là que des chemins ont été tracés, et restent aujourd'hui, même s'ils sont partiellement envahis de jeunes pousses. (4)

CURIOSITÉS

- Le site est localisé en limite de constructions historiques majeures, tel que le Fort de Caluire et la Maison rivette, et donc emprunt d'éléments historiques encore visible : (5)

Il est situé en contrebas de l'ancien Fort de Caluire, dans le vallon de Chemin de Cuire, devenue Monté des Forts.

Patrimoine bâti :

- Une grotte en limite de la cour, en dehors du périmètre,
- Un mur nord servant de fortification, visible sur les plans de 1843, fait de galets en partie basse, et de pisé en partie haute, largement dégradé, avec une couverture en tuiles ou en pierres, partiellement à terre.

- Une tour en partie haute, le long du mur, ancien système d'observation construit en même temps que le mur et le Fort de Caluire?

- Un soutènement sur la partie Est du site : ancien bâti ? ancienne terrasse ?

- Un belvédère au-dessus de la Maison Rivette, sur un promontoire rocheux soutenu par un mur, avec un garde-corps, et une vue plus ou moins obturée par les jeunes plans, mais à travers desquels on devine bien la Saône

Éléments naturels :

- Une allée d'arbres

- De vieux cèdre

VUES

Actuellement, le site n'offre pas de point de vue vers la vallée, car le boisement est continu sur toute la pente. Il existe cependant un ancien belvédère en limite de la maison Rivette, dont le point de vue sur la Saône se devine. (6)

LIMITES

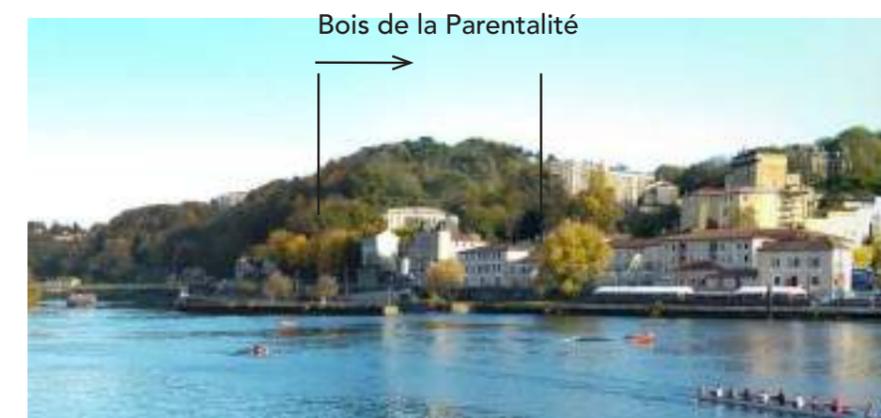
- Des clôtures détériorées sur les limites séparatives.

- En limite de la maison de la Parentalité, une clôture et une implantation peu qualitative. (7)

RISQUES

- Le grand mur de soutènement à l'Est du site semble stable, mais la hauteur de chute est très importante depuis le haut du mur.

(1) GRAND PAYSAGE



Berge de la Saône boisée, ambiance qualitative de vallon au cœur de l'agglomération lyonnaise, ambiance à préserver.

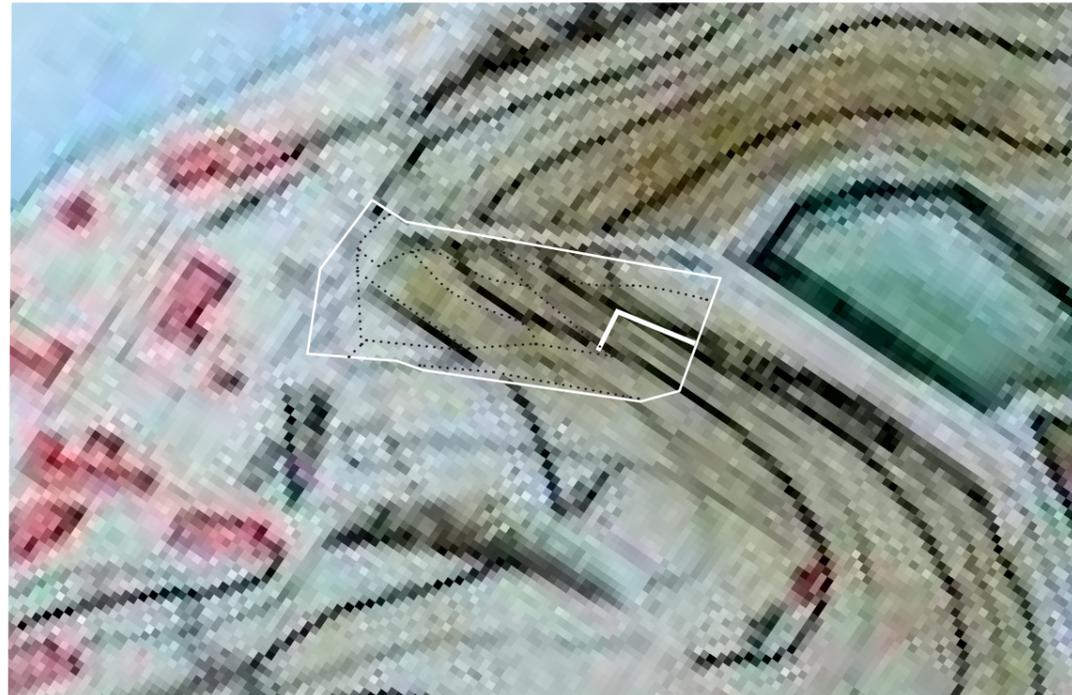
Une berge bâti, avec des grandes demeures boisées en partie hautes, espace boisé moins dense, plus clairsemé offrant un espace plus éclairé.

Bois de la parentalité, versant éclairé au sud, pente plus douce que sur le versant de la Saône, pouvant accueillir un espace de convivialité.

Des arbres ornementaux en crête, qui soulignent la destination particulière du site, un domaine privé arboré d'essences de parcs.

ÉVOLUTION DU SITE :

- Si le site est boisé au 20e siècle, il semblait en partie ouvert par le passé, comme visible sur la gravure de 1781.
- Le mur nord servant de fortification est visible sur les plans de 1843.
- Le site semble le vestige d'un parc, avec en bas de pente, l'allée des mûriers qui mène de la pièce d'eau en haut, à des jardins jouxtant la maison Rivette. Des cheminements sont visibles dans la pente, faisant penser à un espace de promenade, pouvant appartenir au domaine de la Rivette. Aujourd'hui, on retrouve ces chemins, ainsi que des arbres d'ornement.
- Le mur de soutènement à l'Est du site n'est visible que sur les vues aériennes du 20e siècle. Son usage est inconnu, mais l'absence sur les plans du fort suppose que ce n'est pas un ouvrage militaire. On peut supposer un terrain de sport.



Plan de la ville de Lyon et de ses fortifications (1843).

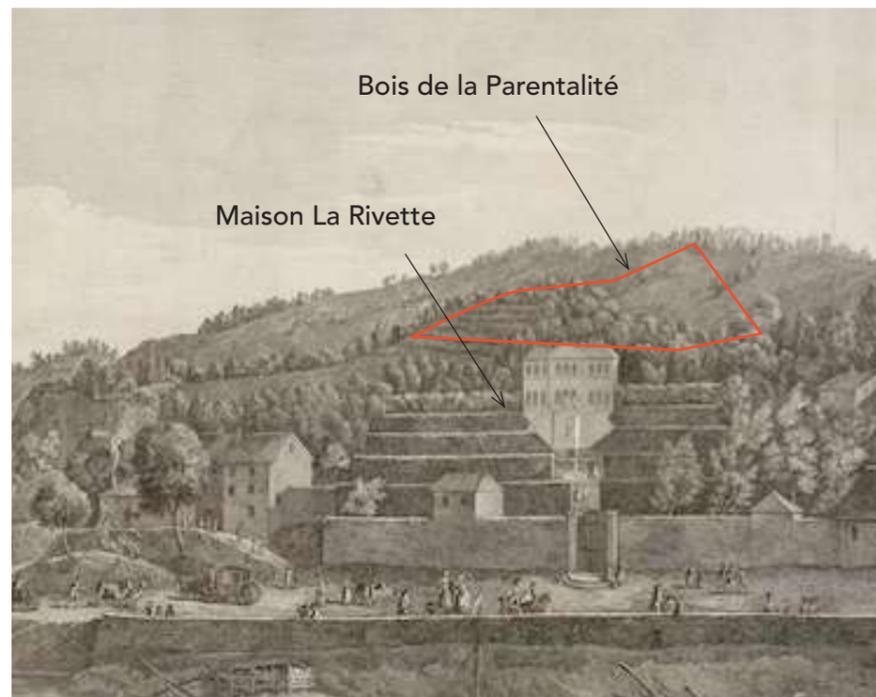
Document recadré



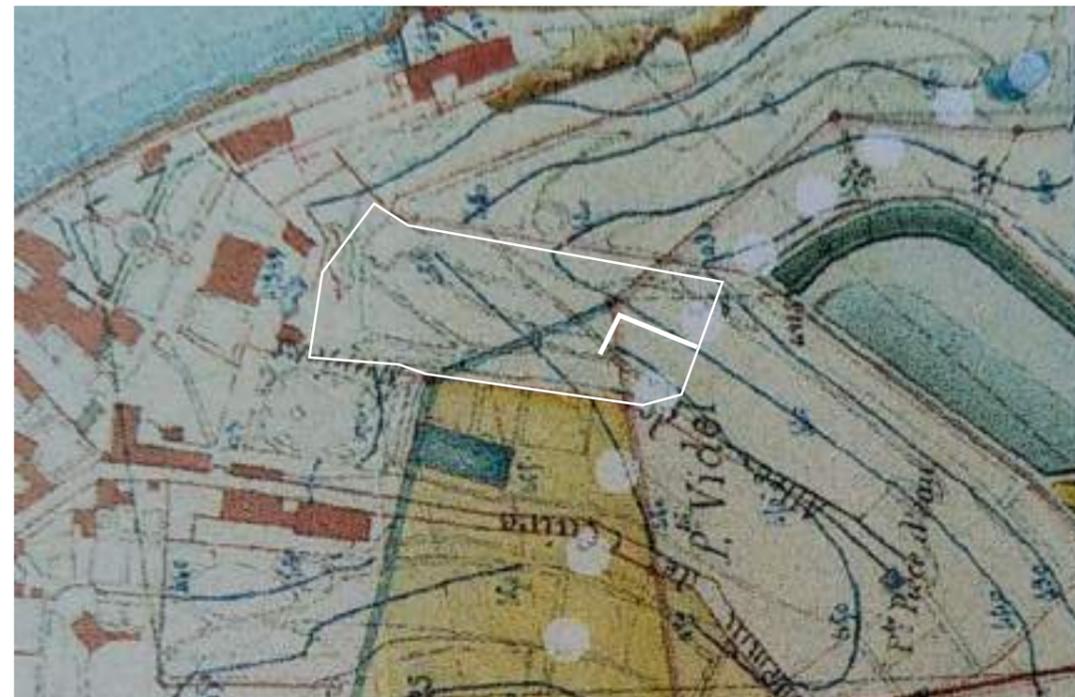
Plan de 1843

Muraille des abords du Fort

Chemin qui va de la chapelle de la Maison La Rivette vers le bois

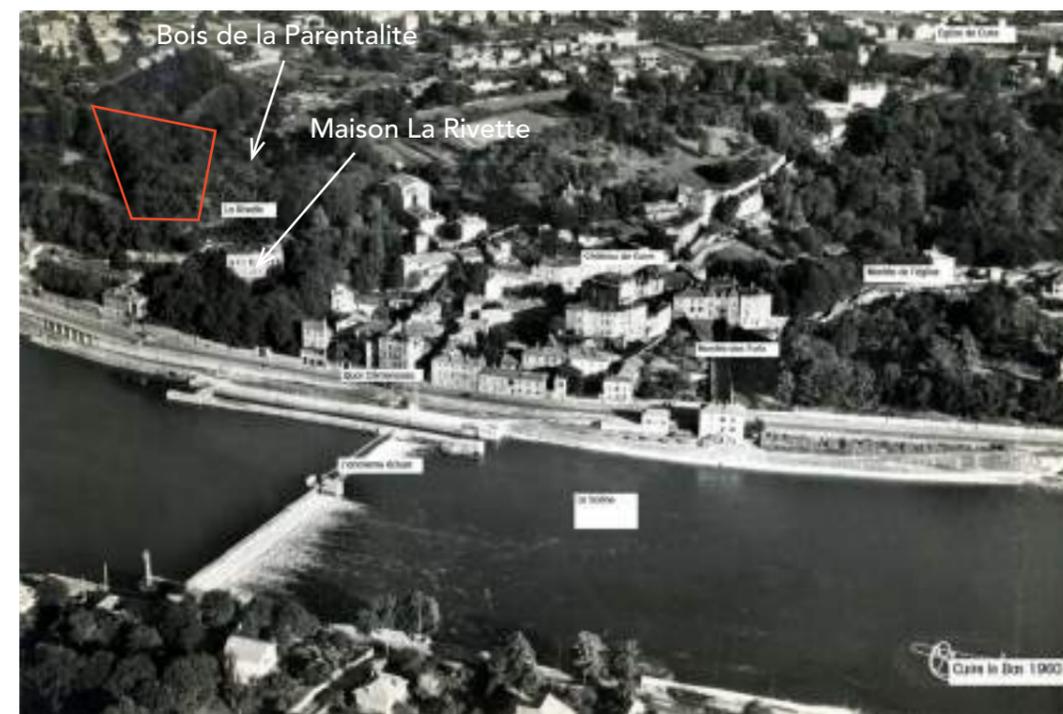


Gravure de Jacques-Philippe et Martini, Pietro Antonio de 1781.
Image recadrée



Plan... Date inconnue

1961



1947_ l'espace est un bois
42



1980

ENJEUX :

PAYSAGE

- Du point de vue des berges, maintenir un aspect arboré, ainsi qu'une crête arborée.
- Le mur d'enceinte pourrait être plus visible et souligné depuis la vallée.
- Sur le site même, il serait intéressant de redonner un caractère de parc avec des allées et de revaloriser notamment l'allée des mûriers.
- La valorisation de la grotte pose la question de l'emprise de la cour.
- La tour et le mur en pisé seraient à restaurer
- Quelques éléments peu qualitatifs méritent une attention : la clôture en treillis soudé et le mur peint entre la cour de la maison de la Parentalité et le bois. L'implantation de la clôture, à environ 3 mètres du bas de pente du bois, interroge en terme de cohérence d'espace. Il serait bon de la décaler en pied de pente, ou bien d'ouvrir le site au bois. La clôture pourrait aussi être englobée dans un ensemble arbustif.

FRÉQUENTATION

- Il y aurait un intérêt d'ouvrir au public, avec une question de l'entrée, et de la traversée vers le promontoire haut du fort de Caluire. C'est le bois le plus intéressant à ouvrir du fait qu'il offre un glacis peu pentu, plus à même de recevoir des usages de parcs avec des espaces d'assises, de pique nique..., et non pas que de l'espace de circulation promenade. L'espace plat au niveau du belvédère à l'Ouest et au niveau du mur de soutènement à l'Est sont des espaces propices à un moment de pose dans un lieu d'ombre et de fraîcheur.

Il offre un lien entre la berge basse et le haut de la commune, avec un chemin pas trop pentu et au calme, sécurisé par rapport à la route de la montée des Forts. Il fait le lien avec les espaces d'activités sportives du plateau, et le club d'aviron en bas, avec le quai et l'embarcadère. La ruelle de la montée, où l'impasse de l'écluse est un relais pour éviter au piéton la route structurante automobile.

Par contre, l'accroche avec la montée des Fort mériterait une requalification afin de valoriser le chemin piéton.

- L'ouverture au public demande de questionner les accès, et donc la limite de l'espace extérieur de la maison de la Parentalité, ainsi que la traversée du site vers la plateforme haute de l'ancien fort de Caluire.
- Il serait nécessaire de mettre en sécurité les espaces à risques de chutes : au-dessus de la terrasse Est, sur le mur de plus ou moins 5m de hauteur, et de rénover le garde corps du belvédère.
- Un enjeu de sécuriser les limites et les risques de chutes au-dessus du mur de terrasse Est et en limite de la maison Rivette et de restauration du mur Nord, du garde-corps et de la tour.
- Limiter l'accès de certaines zones pour ne pas nuire à la qualité du substrat, à cause du piétinement, et détruire les couvre sols. Il semble

cependant difficile de canaliser les personnes sur la partie plane à l'ouest du site, proche du belvédère.

Il est intéressant de garder les espaces fortement pentu inaccessibles, avec une strate arbustive dense tel que le faux houx, des espaces d'avantage réservés à la biodiversité, et donc avec une limite identifiable.

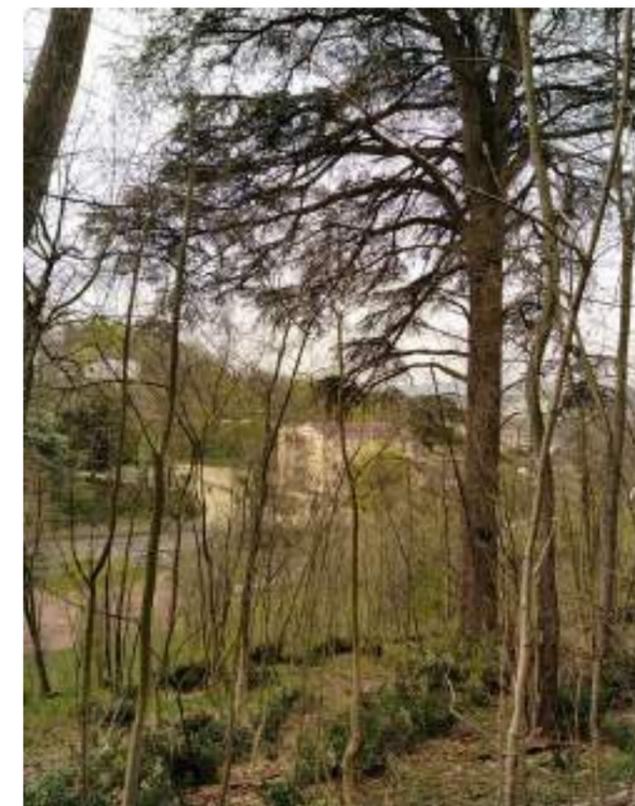
- La question de la préservation de la faune se pose aussi en cas d'ouverture au public de ce lieu relativement préservé
- L'histoire du site peut être partagée, avec l'installation des éléments pédagogiques sur l'évolution du site avec des vues anciennes, et l'histoire de la Maison Rivoire, sur le belvédère, avec aussi l'histoire de l'ancienne écluse.

(1) GRAND PAYSAGE



Vues estivale et hivernale du bois depuis la montée des Forts. La frondaison est marquée par la présence de quelques grands conifères qui culminent au dessus du bois.

Arbres de Parc



(2) MILIEU

Beaucoup d'arbres matures à terre, qui suggère des difficultés d'enracinement, de trop forte chaleur du sol ou encore de vents très importants.

Un bois qui se renouvelle avec de nombreuses repousses



À gauche : le bois entretenu de la propriété voisine, composé essentiellement de la strate arborée. À droite, le bois de la Parentalité, un bois clair mais avec une strate arbustive intéressante, en partie en broussaille, offrant un gîte plus diversifié.



Espace de replat relativement ouvert, intéressant à l'usage

Un bois relativement clair, permettant une strate basse bien développée, avec de nombreux arbustes et vivaces couvre-sols.

Les espaces plats où à faible pente offrent des espaces d'usages intéressants pour une ouverture au public. Cependant cette belle diversité de milieu peut être mise à mal, avec un piétinement important qui peut détruire ce couvre sol. Il serait intéressant de limiter l'accès aux sentiers et à une partie seulement des replats.



Tapis de Faux houx ...



Herbe humide, Arum, couvre sol de Géranium, un peu de Lierre, Gaillet gratteron, Violette

(3 & 4) ACCÈS ET CHEMIN

Des chemins qui semblent presque entretenus, en pente douce pour permettre de gravir le versant.



Un passage plus embroussaillé dans la partie haute, mais qui suggère un accès vers le haut du plateau et de l'ancien fort. Une traversée publique pourrait être envisagée.



Le chemin principal du bois qui passe au dessus de la cours, et qui fini en cul de sac contre la clôture de limite de propriété. On distingue la possibilité de créer un lacet pour rejoindre la partie basse (cour) et l'intérêt de redéfinir l'emplacement de la clôture.

(5) CURIOSITÉS

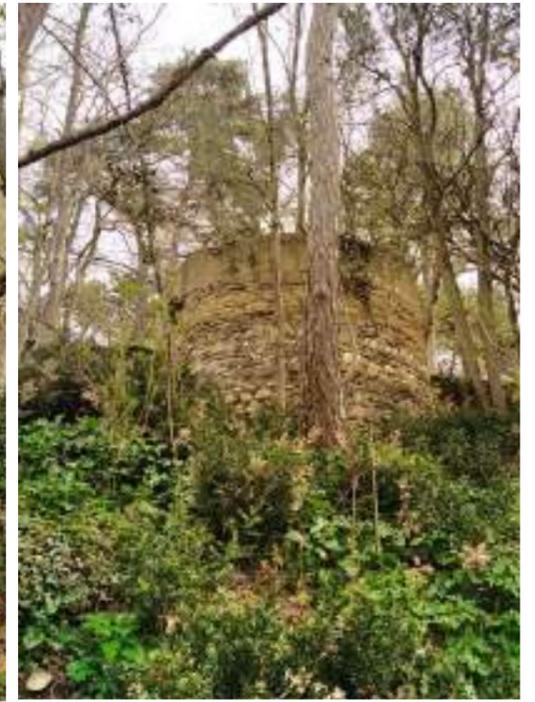
Mur périphérique



Mur matériaux variable



Tour d'observation



Dans la mesure où le bois devient un espace public, le mur d'enceinte situé sur la crête mérite d'être retravaillé : enduit par endroits, pisé à recréer à d'autres, ...

La présence d'arbres en limite est à contrôler, car les fréquentes chutes provoquent la détérioration de l'ouvrage

Point de vue depuis la tour d'observation des fortifications, une vue aujourd'hui très occultée par le boisement, qui coïncide davantage un point d'observation du bois que de la vallée.

(5) CURIOSITÉS

Grotte



Rocher du belvédère



(6) VUES

Ancien belvédère



Ancien belvédère au-dessus du bloc rocheux, aménagé avec un garde-corps métallique. Une vue actuellement embroussaillée, mais un beau potentiel avec une ouverture sur la maison Rivette et la Saône.

(7) LIMITES

Grillage souple sur piquets métal détérioré



En cas d'ouverture au public, la limite avec la résidence à l'Est mérite d'être retravaillée, afin de limiter les risques d'intrusion, et d'éviter les risques avec les piquets métalliques qui ressortent du muret.



Le grillage en limite de la maison Rivette est en partie couché au sol, et à remettre en état, afin d'éviter aussi les intrusions dans le domaine.

La présence d'arbres en limite est à contrôler, car la chute provoque la détérioration du mobilier.

Grillage rigide treillis soudé en limite de cour



La clôture et muret en limite de cour sont peu qualitatifs. Elle est aussi positionnée en plein milieu de l'ancienne allée des mûriers, ce qui empêche d'en faire la lecture aujourd'hui. On remarque aussi l'important diamètre des arbres qui la bordait, aujourd'hui remplacé par une lisière de bois plus naturelle. Il serait intéressant de déplacer la clôture pour permettre de remettre en fonction cette allée, et lui redonner une importance. L'ouverture de la cour vers le bois, permettrait donner accès à cet espace ludique mais aussi de valoriser les sentiers qui s'y accroche.

A défaut, envisager une clôture moins rigide, tel un grillage à mouton implanté pile en pied de pente, pour laisser lisible le chemin, et pour permettre la libre circulation de la faune.

(8) RISQUES

Soutènement pour terrain plat (ancien bâti ou terrain sportif ?)



03 BOIS DE LA CAILLE



03 BOIS DE LA CAILLE



LEGENDE

	Mur
	Clôture
	Chemin principal
	Sentier
	Affleurement rocheux
	Talus
	Arbre notable
	Vue notable

DESCRIPTION DES LIEUX :

GRAND PAYSAGE

- Le bois constitue un arrière-plan arboré aux divers bâtiments du replat. Il ne constitue cependant pas un masque suffisant pour masquer les constructions du plateau, leur laissant des vues sur la Saône. (1)

MILIEUX

- La partie Est du bois de la caille est aujourd'hui classée en zone protégée pour le gîte de chiroptère. Le souhait de la commune est de maintenir cette décision. C'est un espace pourtant bien fréquenté, car il abrite de nombreux ouvrages bâtis témoins d'activités passées, attractif pour le visiteur : un lavoir, un bassin avec une chute d'eau, des murs, un puits, un chemin de l'eau, une promenade bordée de platanes. C'est d'ailleurs un espace occupé avec des cabanes.

- La partie Ouest du bois de la caille est un espace plus naturel, avec peu d'ouvrages. (2)

ACCÈS / USAGES

- C'est un bois assez fréquenté qui fait la liaison entre les quais et le plateau

- Il est utilisé pour de la balade, du jogging, des circulations douces, vélo, VTT . Il est occupé par endroit de cabanes pour des usages plus longs de pause ou de squat.

- Les accès sont peu lisibles et pas indiqués, qui donnent un bois confidentiel, pour un usage résidentiel local. (3)

CHEMINS

- Il reste la trace de la promenade de platane, située en milieu de pente, dans l'espace aujourd'hui souhaité inaccessible. Elle semble constituer le chemin principal qui allait du bas du site, vers la rue de la caille. Aujourd'hui, le chemin emprunte en petit sentier, le long de la descente d'eau, en bordure de l'espace protégé. (4)

- Un secteur a été isolé en zone « biodiversité » pour sensibiliser les usagers : non-accessibles avec de la ganivelle, des troncs, des panneaux pédagogiques (sentier pédagogique) mais aussi panneaux d'interdiction de passage ;

- Problème de dégradation des milieux car il y a une augmentation des usages et un non-respect des sentiers : piétinements, arrachements de sol, changement de la morphologie des zones humides.

CURIOSITES

- Divers ouvrages hydrauliques sont présents et créent les points d'attrait du bois : bassin, lavoir, cascades au sol, résurgence de canaux de puisage, et puits.

- De grands arbres ornementaux (platanes) sont présents en alignement le long de quelques chemins, et soulignent le caractère de promenade. (5)

VUES

- Le site ne présente pas de point de vue particulier sur le grand paysage.

LIMITES

- Un bois bordé pour moitié d'un mur en pisé, qui se dégrade, et en partie restauré par du mur en parpaing. L'autre moitié est constituée d'un treillis soudé sans qualité. (6)

ÉVOLUTION DU SITE :

Le bois de Caille actuel est une partie d'une grande propriété privée qui incluait les terrains plats en bas de pente, avec un ancien château, démoli dans les années 80. Le domaine a été occupé par diverses familles notables et abritait l'établissement d'Hydrothérapie. Au XVI^e siècle, la grande propriété portait déjà le nom de Caille. Aujourd'hui propriété privée sous l'appellation du «Bois des sources», avec divers immeubles et une grande pelouse arborée.

D'après un article du Progrès daté du 27 janvier 1999, sur la propriété du Bois de la Caille il y avait les vestiges d'une présence romaine, dont les plans anciens témoignent de l'importance, et maintenant complètement disparu.

Entre la partie basse et la partie haute de la rue, serpentait un chemin en limite du Bois de la Caille, aujourd'hui condamné.

Sur le plan de 1950, on distingue que les sentiers dans le bois sont organisés en son centre, au pied de la villa. Un sentier longe le bois en pied de versant. Deux autres montent dans la partie Ouest, l'un plus abrupt (celui actuel) et l'autre en lacé en pente plus douce (aujourd'hui fermé). Le sentier vers le lavoir n'est pas mentionné.

On distingue sur les photos aériennes historiques que le bois était une prairie en partie haute à l'Est, et qu'il s'est boisé au fur et à mesure du temps. On remarque aussi qu'au niveau de la crête, au milieu, face à la propriété nobiliaire, le bois était rasé, sans doutes pour maintenir des vues sur la vallée, depuis l'allée d'arbre de la propriété. C'est aujourd'hui un secteur occupé par des essences envahissantes qui ont pu trouver un espace de lumière pour se développer.

Sur la vue de 1966, on distingue clairement les arbres majeurs du bois, localisés principalement en deux espaces ; au centre coté zone préservée, et à l'Ouest



1945

ENJEUX :

PAYSAGE

- D'un point de vue historique, il serait intéressant de remettre en fonctionnement l'allée des platanes, qui est cependant aujourd'hui une zone refuge.

Il en va de même pour le chemin de la Caille à l'extrême Ouest du site.

- Un couvert arboré plus important peut être géré sur la crête, pour masquer en partie les bâtiments du plateau.

FRÉQUENTATION

- Valoriser les entrées du site, jusqu'aux rues

- La fréquentation des zones préservées est difficile à contrer car ce sont des espaces d'intérêt pour le promeneur. La posture peut être de maintenir en l'état une interdiction indicative avec des panneaux, ou bien de mettre en place des systèmes de défenses plus importants, au risque de créer des sentiers détournés en réaction, car l'usage semble bien ancré par les passants et occupants (cabanes).

- Si la défense des zones à préserver souhaite être renforcée, il est nécessaire de clôturer plus efficacement les accès à ces parties :

- Détruire l'entrée des chemins et les occulter avec de gros amas de branchage, et planter de broussailles, de manière à effacer le chemin de la vue du promeneur, et à simuler une broussaille naturelle.

- Un grillage souple type grillage à mouton, et/ou buissons denses épineux, pourrait compléter la défense sur le linéaire de Pente. Cela pose tout de même la question de l'accès de service pour l'entretien du versant.

- Un petit soutènement en troncs de bois peut permettre de créer une différence de niveau suffisante entre le chemin principal et le sentier interdit, pour dissuader le promeneur.



1966



1988



1950

(1) MILIEUX

Un bois sur toute la parcelle, relativement clair dans la partie basse, et davantage embroussaillé dans la partie Est



Zone humide situé en milieu bas de la parcelle



(2) ACCÈS

En partie basse, le bois est accessible au bout de la rue du bois de la Caille, qui se poursuivait auparavant dans le bois pour rejoindre la plateau, mais aujourd'hui condamné. Un chemin est crée dans le talus, suite à la fermeture du chemin du bois de la Caille. C'est un sentier dans le talus en bout de parking, peu mis en valeur, donnant au bois un accès intimiste.



En partie haute, la rue du bois de la caille est une petite allée en impasse qui ne suggère pas non plus l'existence d'un accès au bois. Le sentier crée à droite n'est pas valorisé, avec un passage étroit bordé d'un treillis soudé à gauche. Le chemin initial qui partait à droite était plus intuitif, mais aujourd'hui fermé pour préservation de la biodiversité. Dans les deux cas, le mobilier de portail est peu qualitatif.



Une requalification des entrée peut être envisagée, avec un mobilier de contrainte des véhicules plus en harmonie avec l'esprit du lieu, pouvant être des éléments maçonnés de faible hauteur.

(3) SENTIER

Dans la partie accessible : le sentier principal, une large allée plane en partie basse, qui se poursuit par un sentier en escalier jusqu'à mi-hauteur, puis un sentier en pente en partie haute. Un ancien sentier traverse aussi le bois, menant à l'ancien chemin du bois de la Caille, bordé de platanes en partie Ouest.

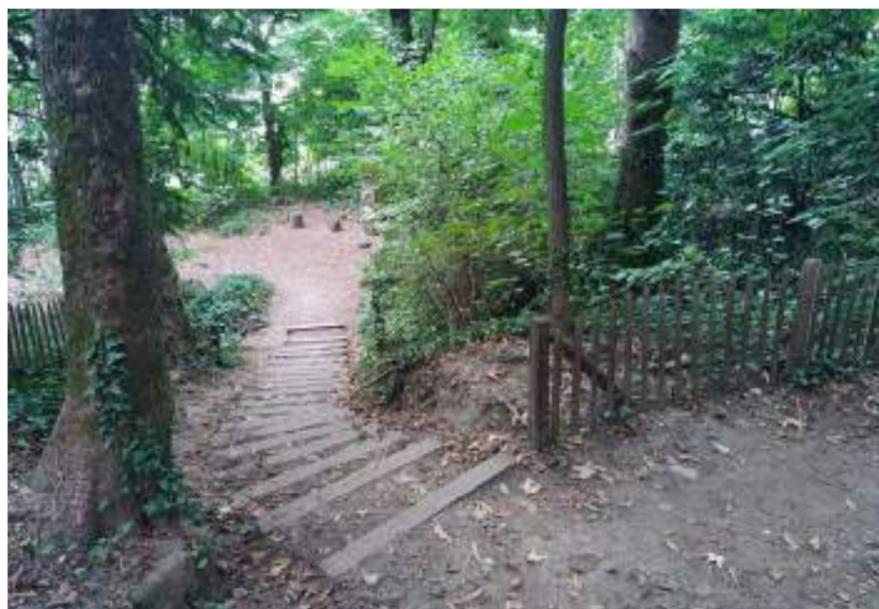
Chemin principal



Sentier condamné, bordé en partie de platanes, essence ornementale destinée aux allées



Les accès condamnés au sentier qui traverse le versant : des éléments faiblement incitatifs



Objectif :

Un large chemin mène à la partie Est protégé, souligné d'interdit à la circulation. La largeur du chemin incite pourtant au passage, d'autant plus que le tronc d'arbre constitue un mobilier de blocage insuffisant.

Le large chemin se poursuit en pente douce quasi plane, en faisant un lieu de promenade agréable, et conçu à la base en ce sens, avec la plantation d'arbres d'ornement en bord de chemin, tel les platanes.

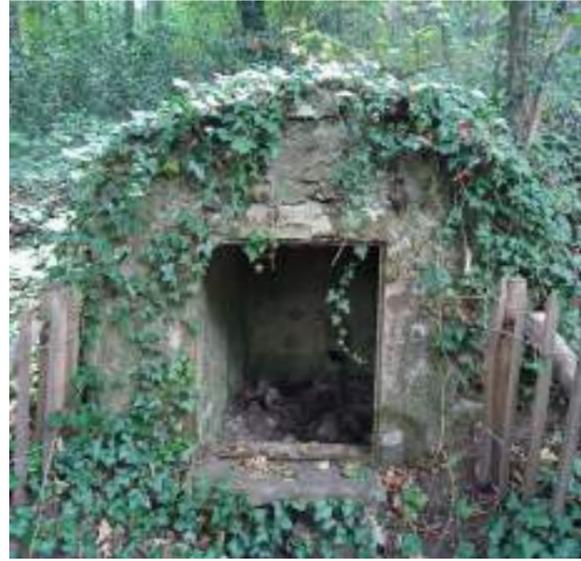


Bande de galet le long du sentier, qui souligne la qualité de chemin de promenade.



Objectif : Le maintien de la zone en secteur interdit d'accès nécessite de faire disparaître le chemin et de disposer de beaucoup plus de branchages et troncs, en masse, pour souligner la fermeture du site, d'autant plus que le secteur est très intéressant pour le promeneur, du fait de la présence de nombreux ouvrages d'intérêt.

Un réseau hydraulique intéressant avec des ouvrages émergents à mettre en valeur



Des bassins et lavoirs, témoins d'une histoire habitée des lieux, à mettre en valeur



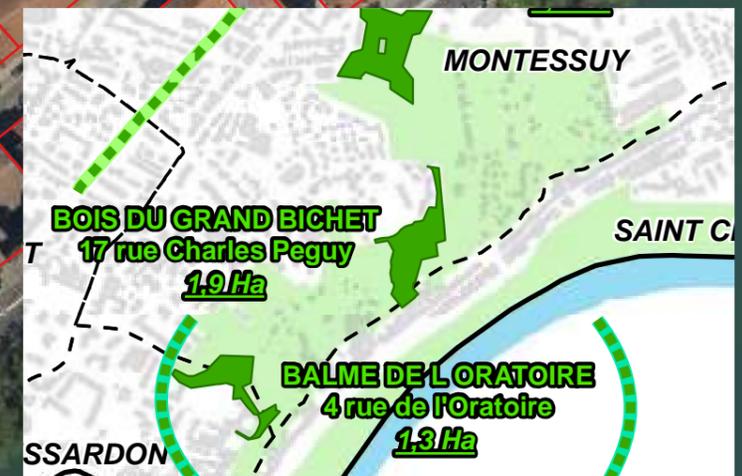
Une enceinte structurée par un mur et des murs constituant des terrasses



Des cabanes variées présentes sur le site, témoins d'une occupation temporaire et d'un intérêt porté sur le bois.



04 BOIS DU GRAND BICHET



04 BOIS DU GRAND BICHET



DESCRIPTION DES LIEUX :

GRAND PAYSAGE

- Le bois forme un secteur avec un couvert arboré dense le long du versant du Rhône qui est relativement clairsemé par le bâti. Il souligne la présence du belvédère de Montessuy. (1)

MILIEUX

- Un site décomposé en deux unités, avec :

- Un versant fortement boisé avec un bon niveau débroussaillage.

- Un replat linéaire en tête de versant, au pied du belvédère de Montessuy, constitué de bois et de clairières, avec des abords enherbés.

- Un talus en partie haute en limite de parcelles privées, peu valorisant, avec des haies d'essences arbustives horticoles taillées, qui ne participent pas au vocabulaire de bois naturel. (2)

ACCÈS / USAGES

- La partie haute est accessible et constitue un espace de promenade traversant sur le plateau. Cependant, les entrées sont peu lisibles.

- Un accès interdit vers le bas du bois, difficilement praticable, avec une connexion possible sur le cours Aristide Briant, peu praticable (3)

CHEMINS

- Le sentier haut est un large chemin qui forme une boucle de quartier, avec un espace de replat en clairière, utile pour un usage. La partie en pente est aménagée de rondins et traverses en bois pour constituer des marches et rejoindre le belvédère de Montessuy. L'accessibilité n'est donc pas assurée pour tous. (4)

- un mobilier au vocabulaire naturel intéressant : marches en rondins de bois, assise en bloc de pierre...

- un sentier existe dans le versant, mais fortement accidenté, et étroit. Il mène cependant à un point de vue intéressant situé sur une avancée, en dessous des jardins familiaux, mais très escarpé.

CURIOSITÉS

- Un patrimoine hydraulique, avec un chenal maçonné au passage du sentier, puis longeant le mur d'enceinte de la parcelle avec les bassins.

- Du petit patrimoine avec un portail d'entrée au haut à l'Est, en fer forgé, donnant cependant l'impression d'une entrée privée, . (5)

VUES

- Peu de perspectives vers le Rhône : aucune notamment au niveau du replat clairière.

- Il y a cependant, des vues hivernales à travers le sous-bois, depuis le

sentier escarpé, notamment en dessous des jardins communaux.

- Le belvédère unique est situé au-dessus du site, sur le belvédère de Montessuy, dans un environnement peu mis en valeur, et fortement ensoleillé. De là, on peut apercevoir le sentier qui vient vers le bois, mais il n'est pas incitatif. (6)

- Depuis le versant boisé accidenté, on a une vue intéressante sur les bassins de stockage d'eau et sur le parc privé situé au nord, aménagé en terrasses, mais ce chemin est peu praticable.

LIMITES

- Le talus en partie haute en limite de parcelles privées est peu valorisant, avec des haies d'essences horticoles taillées, qui ne participent pas au vocabulaire de bois naturel.

- les limites de parcelles privées le long du chemin haut, sur le côté Est sont peu qualitatives de part et d'autre, avec des murs en aggloméré, un volet roulant métallique en porte de garage..., d'autant visible que le terrain est étroit sur ce tronçon.

- Le site est clôturé en partie basse, par un joli muret en galets.

RISQUES

- Problèmes de mitoyenneté, de chutes d'arbres sur les propriétés voisines (7)

- Le mur de soutènement en partie basse du site, en limite avec les résidences privées et garages, est très haut et non sécurisé.

- Un versant avec des risques importants d'éboulement. Un éboulement encore visible en limite Ouest.

ÉVOLUTION DU SITE :

- Sur la gravure du 19e siècle, on distingue clairement un versant ouvert, structuré de haies arborées qui dévalent la pente, découpant ainsi des tronçons de versant. Les parties plus pentues semblent arborées.

- Sur la photo du 20e siècle, on voit en premier plan un versant avec une prairie sèche et des broussailles de faible hauteur, qui doivent supporter la faible épaisseur de substrat.

- Le versant est un bois récent. Sur la photo aérienne de 1947, on distingue un espace ouvert avec un couvre sol buissonnant dans les pentes, et quelques arbres en partie haute.

On comprend aussi que le plateau étant un terrain militaire, les vues aient été maintenues dégagées pour permettre la surveillance de la vallée.

ENJEUX :

PAYSAGE

- Maintenir un ensemble planté sur le linéaire du versant afin de qualifier le versant du Rhône, et de maintenir les sols. Les strates de végétation peuvent cependant varier.

- Ouvrir des vues sur le Rhône aux abords de la clairière par une gestion adaptée, avec une strate arbustive en bas permettant les vues par dessus, et une strate arborée en bord de chemin pour maintenir l'ambiance de bois et ombrager le parcours.

- Envisager d'ouvrir la vue aussi vers le bassin depuis la clairière, et aussi vers le parc privé en terrasses.

- Couvrir le talus en limite privative avec une strate arbustive d'essence de sous bois ou de lisière, suffisamment haute pour masquer les villas, mais maintenant cependant les vues vers le Rhône depuis les parcelles privatives.

FRÉQUENTATION

- Mettre en avant un chemin d'accès entre le belvédère de Montessuy et le chemin du bois

- Valoriser et rendre plus lisible les entrées du site, et soigner les abords.

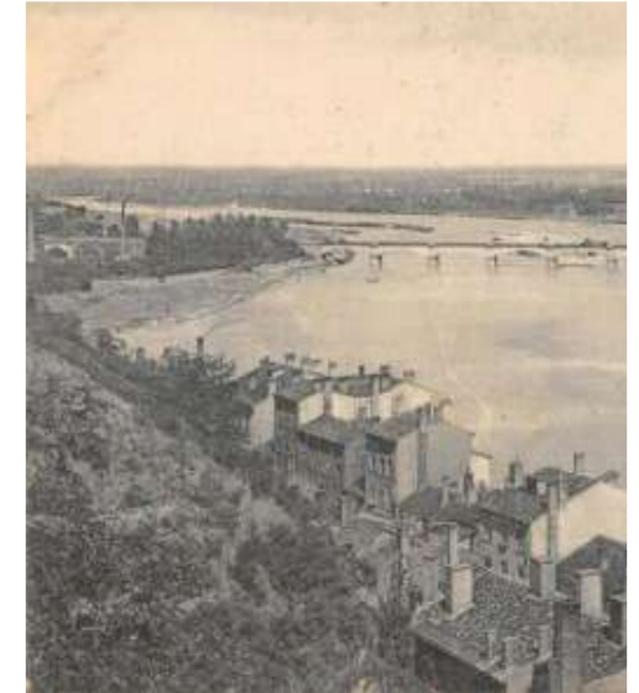
- Mettre en lien l'accès au bois avec le parc

- Pas de volonté de la commune d'ouvrir ce bois au public.

- L'accès peut cependant être étendu à l'espace qui longe le mur de la villa voisine.



Gravure de Benedict Piringer du 1er quart 19e s.



404_ Lyon-St-Clair - Vue générale du Rhône
Photo non datée, recadrée sur versant



Photo aérienne de 1947

(1) GRAND PAYSAGE

Secteur localement très boisé sur le versant, offrant une qualité à la berge en partie très bâti (surtout avec les quelques grands immeubles)



(2) MILIEUX



Un bois pas entretenu avec un couvert buissonnant, en comparaison à la propriété voisine



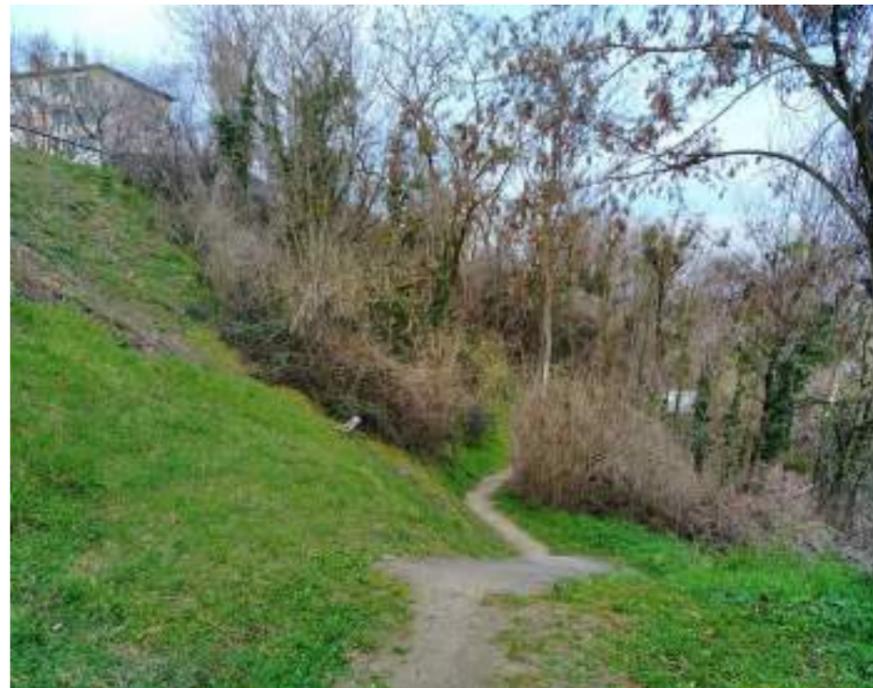
Un espace entièrement dégagé au pied du belvédère de Montessuy.



Un espace plus ouvert en partie haute, avec des pentes raisonnables

(3) ACCÈS

Accès discrets : Coté sud, en bout de sens issus menant aux jardins familiaux, coté nord, chemin similaire à un accès privé, sans visibilité de la continuité de parc avec le parc le long de la montée du petit Versailles. Et le parc de la jeunesse (Fort Montessuy)



Un patrimoine intéressant avec le portail, mais au vocabulaire privatif
Des éléments peu qualitatifs avec le volet roulant métallique du garage,
puis le mur en parpaings de béton aggloméré.



(4) CHEMIN

Sentier terre battue + rondins et marches en partie haute



Limites peu qualitatives



Assise naturelle avec pierres posées



Clairière plane, sans perspective ni mobilier, espace libre

(5) CURIOSITÉS

Pente : parties de falaises naturelles, mur de soutènements construits



Patrimoine hydraulique : Canal, fossé avec bief, bassin de stockage



(6) VUES

Forêt de bois denses, avec des vues à travers en hiver uniquement



Belvédère possible depuis le chemin haut si il y a une gestion arbustive plus basse



Une vue cadrée vers le nord depuis le lacet du sentier situé au sud, en haut de pente



Une vue cadrée vers le sud à l'extrême sud du terrain, avec un accès difficile

BELVÉDÈRES PROCHES :



Vue du parc de l'avenue Elie Vignal



Vue des jardins communaux



Belvédère de Montessuy

(6) LIMITES

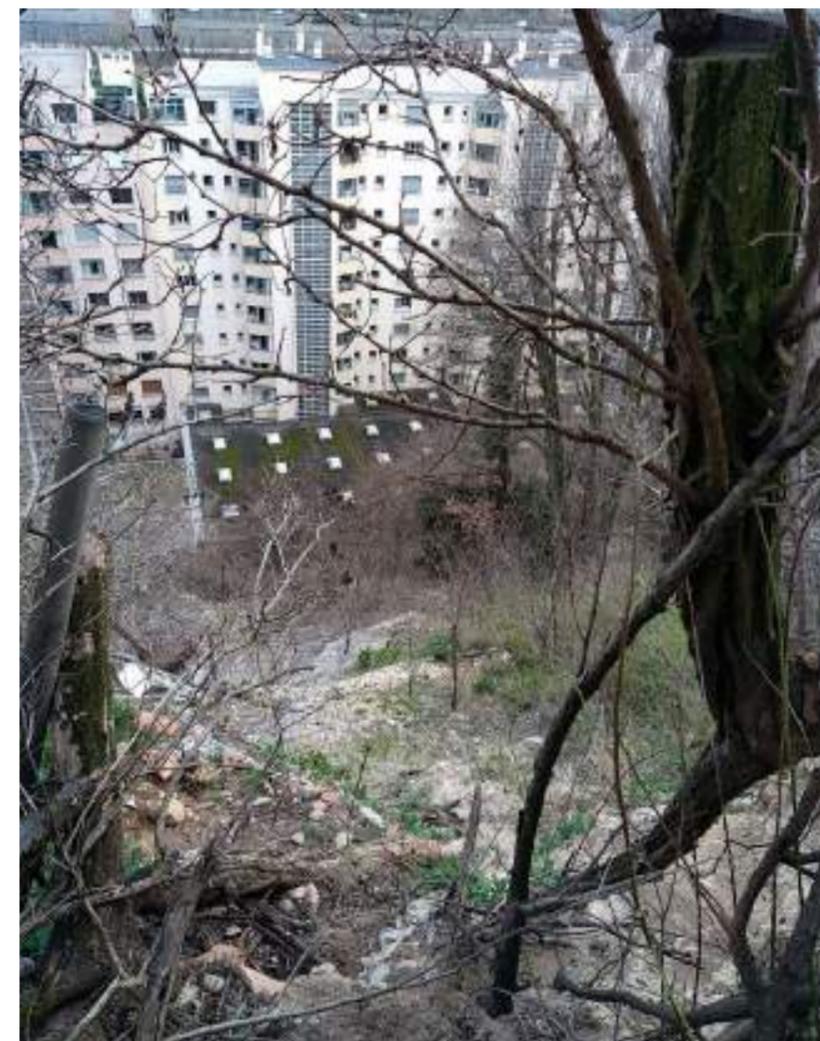
Talus en limite de maison privative : possibilité de plantation plus variée, avec pas trop grand développement pour maintenir la vue panoramique depuis les habitations, mais masquer les vis-à-vis et renforcer l'effet clairière



Un espace intéressant en limite du mur de clôture de la villa à l'Ouest

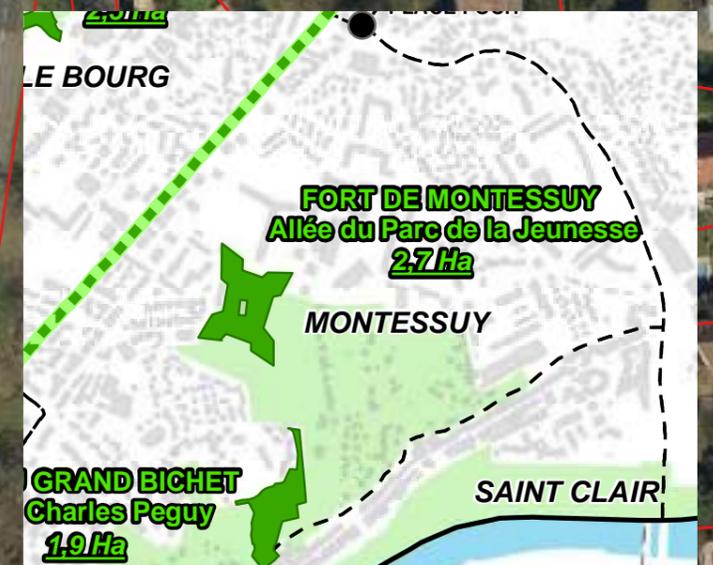


(7) RISQUES



Des risques d'éboulement sur le versant

05 FORT DE MONTESSUY DE MONTESSUY



05 FORT DE MONTESSUY



LEGENDE

-  Mur
-  Clôture
-  Chemin principal
-  Sentier
-  Affleurement rocheux
-  Talus
-  Arbre notable
-  Vue notable

DESCRIPTION DES LIEUX

Le site est un parc urbain constitué autour de fort de Caluire, destitué.

GRAND PAYSAGE

- Le fort en lui même n'est plus visible depuis le lointain. C'est la masse des alignements de platanes qui l'entourent qui souligne sa localisation (1)

MILIEUX

- Les talus des pourtours sont boisés, par un ensemble dense de jeunes pousses de type sous bois. Avec ou sans couvre sol (lierre en partie Ouest). Une végétation ayant poussé spontanément y compris sur les structures

- Des clairières sur les flèches, avec des ensembles plus ou moins plats, animé par des arbres isolés ou en bouquets.

- Des talus au cœur du fort plantés de la main de l'homme par des essences horticoles, souvent persistantes, et taillées, qui tranche avec l'aspect des talus extérieurs (2)

ACCÈS / USAGES

- Le site est très fréquenté car très ouvert. C'est aussi un espace public traversé dans sa partie Ouest lors des temps d'entrée/sortie scolaires.

- On observe de multiples usages : association des boulistes, skate park (va bientôt déménager à St-Clair), stand de tir, locaux des services Parcs et Jardins, ... (3)

CHEMINS

- Une traversée Nord/Sud passant à l'Ouest, par un sentier trop étroit aux vues des usages.

- Un 'chemin de ronde' qui relie les 4 branches de l'étoile, et l'espace central, crée une promenade haute, sans pour autant de points de vues sur l'horizon. Des haies arbustives taillées d'essences horticoles en haut de talus, dissuadent l'accès aux talus, mais sont vieillissantes ou dégradées créant des linéaires peu fournis et donc des passages pour les vélos de cross au travers des pentes. (4)

Les deux branches Ouest sont en léger retrait des chemins, offrant des espaces plus tranquilles, en partie aménagés avec des bancs.

CURIOSITÉS

- Des édicules multiples sur toute la zone, révélant des accès ou des ventilations de galerie enterrée. (5)

VUES

- Le fort n'est plus un site d'observation, les vues sur le grand paysage sont toutes occultées par les arbres des abords, et des talus. Le fort offre un espace davantage introverti, tourné vers son cœur : le bâtiment central. (6)

LIMITES

- Une démarcation en limite par un mur de pierre. Il reste clairement visible dans la moitié Est du site même s'il est en parti enterré. Il est par contre démolit, arrosé et/ou enterré dans la moitié Ouest, livrant un talus boisé comme limite, ce qui efface l'aspect de Fort, mais qui n'est pas non plus traité comme une entrée de parc.

RISQUES

- Une érosion des talus par l'usage

- Un potentiel risque avec les racines des arbres sur les infrastructures souterraines. (7)

ÉVOLUTION DU SITE :

ABORDS :

- Les douves extérieures ont été remblayé : fin des années 30 à l'Ouest, puis vers 1965 à l'Est. Le monticule en limite nord du site a été constitué avec les déblais des fondations de la cité résidentielle.

INTÉRIEUR DU SITE

- L'accès Ouest actuel a été créé avec l'ouverture du mur et du talus dans les années 30 à 40, en même temps que les constructions du quartier à l'Ouest.

- Le bâti sud est démoli et un chemin nord/sud est créé dans les années 60 à 70, en même temps que les travaux de construction des immeubles situés au nord.

- Un amphithéâtre en bois est aménagé dans les années 70 à 80.

- Sur la vue de 1947, on voit encore les talus enherbés, ou en cour d'embroussaillage. C'est au cours des dernières cinquante années que le boisement des talus s'est opéré.

- La commune a par la suite planté des essences arbustives horticoles le long des espaces de jeux, des chemins et en tête de talus.

Plan de la ville de Lyon et de ses fortifications (1843).

Document recadré

Une enceinte close, avec une porte Sud

Des douves en jaune

Des espaces ouverts périphériques en vert



Vue aérienne de 1947

Ouverture de l'enceinte au sud / Ouest

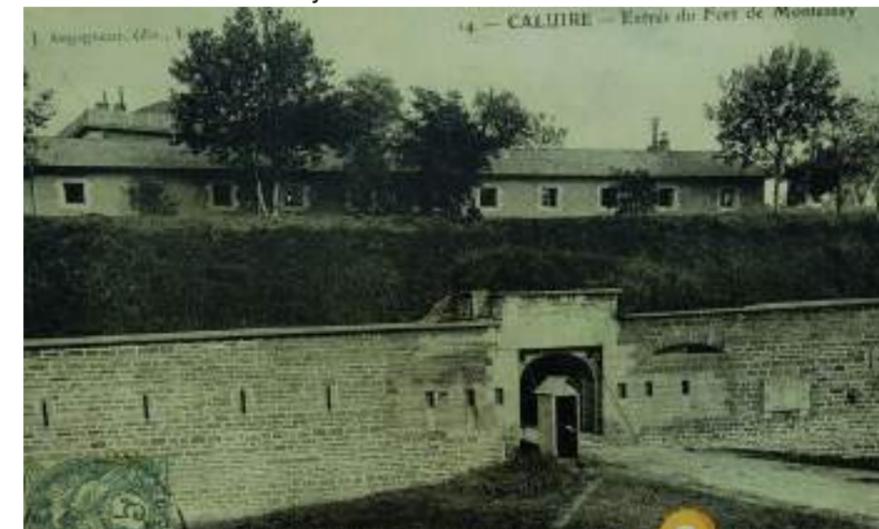
Des arbres présent sur le fort

Les premiers enrichissements des talus



Carte postale_ date inconnue. Vue de la porte Sud

Les meurtrières sont aujourd'hui sous terre.



Carte postale_ date inconnue. Vue de la porte Ouest

Le mur est aujourd'hui arasé, le fossé arrière a disparu



Photo de 1966. Le remaniement des terres avec le remblaiement des douves et la butte au nord



ENJEUX :

PAYSAGE

- L'intérêt de retrouver un paysage de fort n'est peut être pas d'actualité, vu les nombreux remaniements qu'il y a pu avoir sur les abords et dans le site. Cependant, retrouver des flans de talus dégagés de végétation haute peut trouver de l'intérêt, notamment aussi d'un point de vue sécuritaire de chute d'arbre ou de préservation de galeries maçonnées.
- Il y a tout de même un intérêt fort de végétaliser fortement les villes, et d'y trouver ombrage et fraîcheur. La végétalisation du site étant déjà conséquente, je proposerais de rester sur un aspect de parc planté. L'aspect originel de fort pourrait être retrouvé sur une partie seulement du site, en fonction des divers enjeux.
- La présence du Skate parc et du city stade dénote dans l'aménagement du site. La ville envisage déjà de les déplacer. Il serait intéressant de souligner l'empreinte de l'ancien bâtiment qui occupait la place de l'actuel skate parc.
- Préserver les vues sur les murs périphériques, identitaires du fort et préserver un espace libre devant la façade du bâtiment principal.
- Les plantations manquent de cohérence à l'échelle de l'ensemble du fort. Des parties très ornementales et taillées, au d'autres à l'aspect de sous bois se confrontent étrangement. La strate arbustive pourrait être entièrement rénovée pour s'adapter aussi aux contraintes d'érosion et de fréquentation, et retrouver un aspect plus naturel des massifs.

FRÉQUENTATION

- Malgré les nombreux usages, le fort reste un réservoir de biodiversité à prendre en compte dans les projets
- Le site étant un terrain fortement remanié, et localisé à côté de zones fortement habités, la destination de parc urbain peut être préservé.
- On peut se poser la question d'assumer le site comme un terrain de cross, et canaliser les flux de vélo vers les espaces qui peuvent accepter le ravinement.
- Les pentes pourraient accueillir une strate arbustive et herbacé plus importante, avec une lisse basse en tête de tout les talus pour en limiter l'accès.
- Le toilette peut être déplacé à l'intérieur du bâtiment, avec un accès direct de l'extérieur.
- On peut imaginer d'avantage de points d'assise

- *Projet d'étude des soubassements du fort et des infrastructures du bâti. Les recommandations peuvent être contradictoires avec les enjeux de biodiversité ;*

- *Se rapprocher de Pascal Desfray (Responsable programmes opérationnels à la Ville de Caluire & Cuire) pour le cas particulier des galeries (qui peuvent être surmontées de boisements, lesquels n'ont peut-être pas lieu de persister en fonction des aménagements et restaurations envisagés).*

(1) GRAND PAYSAGE

De loin, la localisation du fort est identifiable par les abords plantés d'alignements de platanes, mais le fort en lui-même est invisible. Il ne joue plus un rôle de lieu d'observation et de protection.



Le fort offre un fond de perspective boisée aux résidences voisines



(2) MILIEUX

Clairières entourées d'arbres dans les angles, esprit convivial refermé sur l'extérieur, alcôve grâce à la fronde arborée



Grande alcôve entourée d'arbres et arbustes, sensations de clairière au calme



Ambiance de bois sur les talus et en pied de mur périphérique. Des espaces résiduels souvent dégradés par des dépôts sauvages de déchets.



Strate arbustive dans la pente et en sommet de pente, essences ornementales, taille, pas toujours qualitative et en partie dégradée, sert de démarcation et de 'garde corps'



Aspect ornemental des plantations



(3) ACCÈS

Un accès depuis un parking semi privatif, peu lisible



Aménagement de style entrée de parc public



Des accès depuis l'espace public peu mis en valeur, avec la présence de canisite, la présence d'édicules en béton enduit, ou encore le grand parvis en gravier



(4) CHEMIN

Chemins de promenade aspect parc



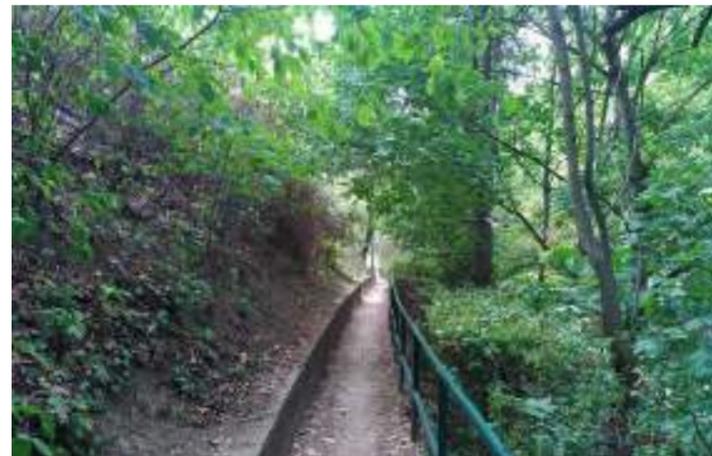
chemin aménagé dans la pente



Chemin privilégié pour les déplacements des jeunes en trajet domicile/école quotidien



Chemin pas à l'échelle de l'usage : passage école / collège



Chemin historique dégradé



(5) CURIOSITÉS

Mur périphérique bien conservé, hormis les pierres de recouvrement en tête de mur. La partie basse des murs est enterrée suite au comblement des douves



Édicule d'accès aux réserves et galerie ; servent de support de jeux pour le cross



Mobilier de jeux de parc, intégration pas mauvaise



Aménagement curieux de banquette en pierre qui n'a pas de sens aux vues du site et de son évolution. Espace peu qualitatif à réaménager



Occupation peu valorisante de l'espace avec le skate parc



Une cour vide qui met en valeur la façade du bâtiment central



L'enterrement des douves participe à l'effacement de l'aspect Fort. Les aménagements actuels ne participent pas à la qualité du site

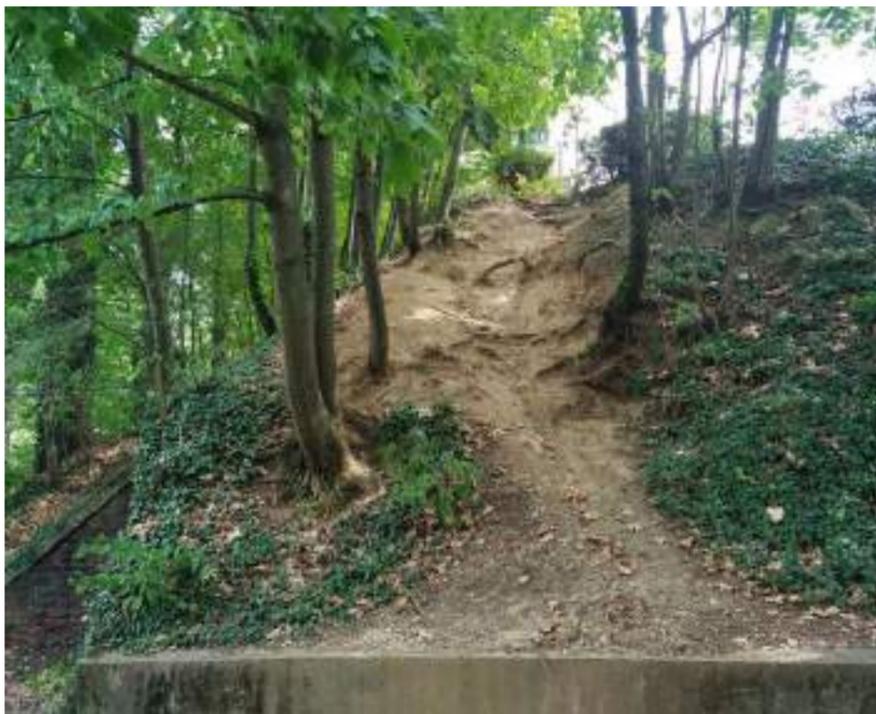


Scène de théâtre, état général en cours de dégradation



(7) RISQUES

Ravinements, chemin autogénique



Un substrat très fin



Terrain naturel de cross avec les divers reliefs du fort, fortes pentes



Des arbres qui participent au soutènement des talus



Un recoin en partie haute le long du bâtiment central, qui pourrait être supprimé pour éviter squat et caches



03

Synthèse des enjeux

BERGES DE LA SAÔNE :

Un versant très boisé dû à l'importance de la pente qui contraint le développement urbain. Les bâtiments se développent le long du quai qui offre un linéaire plat, le long des axes de déplacement reliant au plateau qui sont aménagés dans les petits vallons perpendiculaires qui sont moins pentues (Monté Vernay, monté Victor Hugo, Monté Castelane, Monté des fort, Monté de l'église) ainsi que sur le plateau, visible sur la ligne de crête.

Le linéaire de boisement est relativement préservé et doit être maintenu.

La présence de bâtiments autour des montées se justifie par la géographie et l'histoire et leur visibilité peut être acceptée pour les bâtiments qui témoignent de ancienneté de la construction. Pour les constructions plus contemporaines, une intégration paysagère est à envisager.

Le caractère arboré de la ligne de crête doit être préservé pour maintenir une ambiance naturelle à la vallée.

Les fronts linéaires de bâtiments plus contemporains au niveau du quai doivent eux être intégrés dans une masse végétale plus englobante afin de minimiser l'impact paysager. Les infrastructures doivent elles aussi être habillées par la masse végétale.

Les villes alentour s'étant fortement urbanisées, la présence de milieux arborés est un réel atout pour la qualité du cadre de vie et vis-à-vis de l'évolution climatique. La fréquentation de ces lieux ne doit pas participer à dégrader la valeur faunistique et à constituer un risque pour le milieu forestier. Afin de préserver tous les atouts du versant boisé, l'aménagement des lieux doit être mesuré, et pensé de manière à préserver un ensemble végétalisé suffisamment intéressant pour la faune, et suffisamment résistant au piétinement.

BERGES DU RHÔNE :

Le versant sud constitué de pentes abruptes est aujourd'hui fortement boisé, mais n'a pas toujours été ainsi. La préservation de la végétation est importante afin de maintenir un arrière plan planté derrière le linéaire d'immeuble présent sur le quai. Cependant les milieux peuvent varier, avec la création d'espaces plus ouverts, tout en maintenant un ensemble très végétalisé.

Les belvédères sont à souligner

La fréquentation de ces lieux ne doit pas participer à dégrader la valeur faunistique et à constituer un risque pour le milieu forestier. Afin de préserver tous les atouts du versant boisé, l'aménagement des lieux doit être mesuré, et pensée de manière à préserver un ensemble végétalisé suffisamment intéressant pour la faune, et suffisamment résistant au piétinement.

Au niveau de la partie centrale du versant, la ligne de crête est fortement marquée par de long linéaires d'immeubles collectifs, qui mériteraient d'être davantage intégrées pour minimiser l'aspect de ville périphérique que cela génère, et afin de valoriser d'avantage le site historique du fort qui se perd à coté.

Le versant Nord est bien moins pentu, et donc davantage urbanisé, avec des villas individuelles entourées d'une belle masse arborée, composé d'essences diversifiés et notables des propriétés nobiliaires. La richesse de cette diversité est à préserver. Toutes les constructions doivent être maintenues dans un écrin arboré dense.

Les infrastructures doivent elles aussi être habillées par la masse végétale.

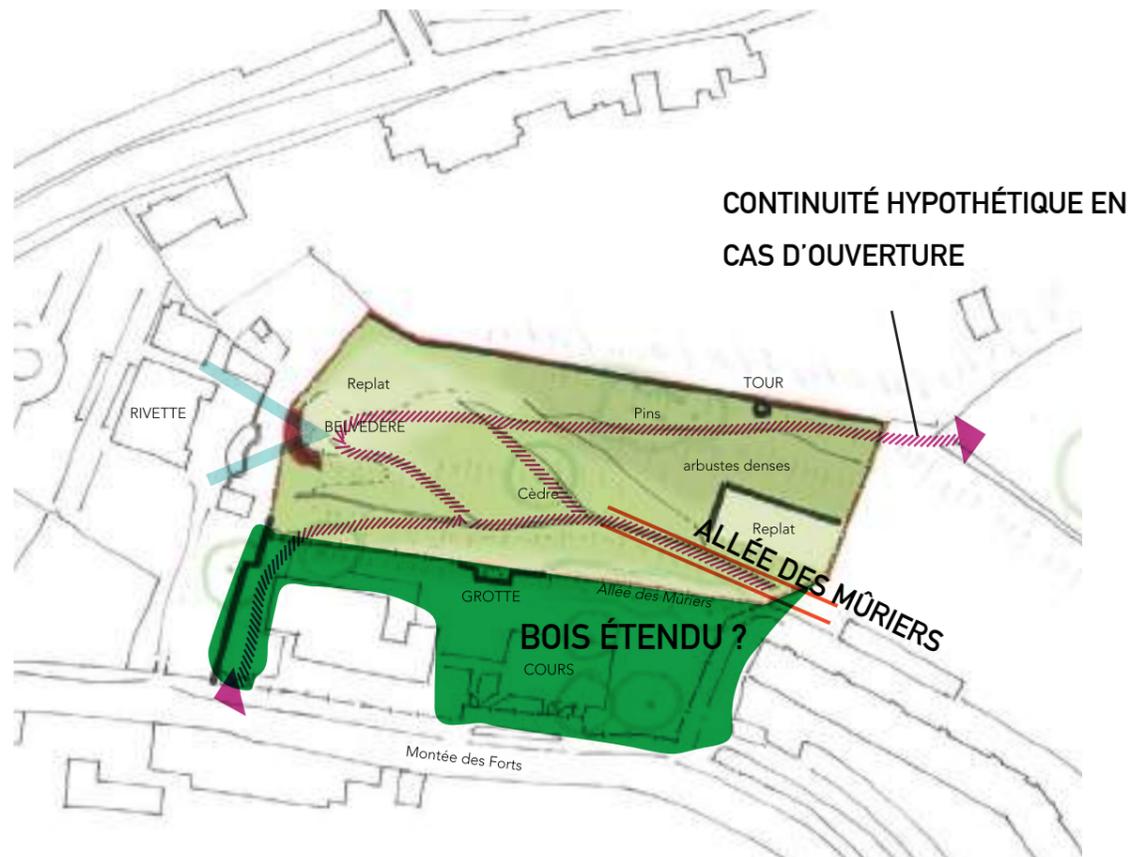
BOIS DE LA MAISON DE LA PARENTALITÉ :

Maintenir un aspect boisé, ainsi qu'une crête arborée.

Le patrimoine doit être valorisé (mur d'enceinte, tourelle, grotte, belvédère) et implique de revoir la limite avec la cour.

Il y aurait un intérêt à ouvrir le bois au public afin de permettre un chemin piéton entre berge et plateau et aussi d'un point de vue historique puisqu'il y avait des chemins auparavant, mais nécessite une valorisation de l'entrée.

Si l'ouverture au public peut être difficile du point de vue sécuritaire et biodiversité, l'accès pourrait être donné à la cour et servir de lieu pédagogique, ce qui permettrait aussi de requalifier la limite sud du bois et valoriser l'allée des Mûrier, élément patrimonial majeur du bois.



BOIS DE LA CAILLE :

D'un point de vue historique, il serait intéressant de remettre en fonctionnement l'allée des platanes, qui est cependant aujourd'hui une zone refuge.

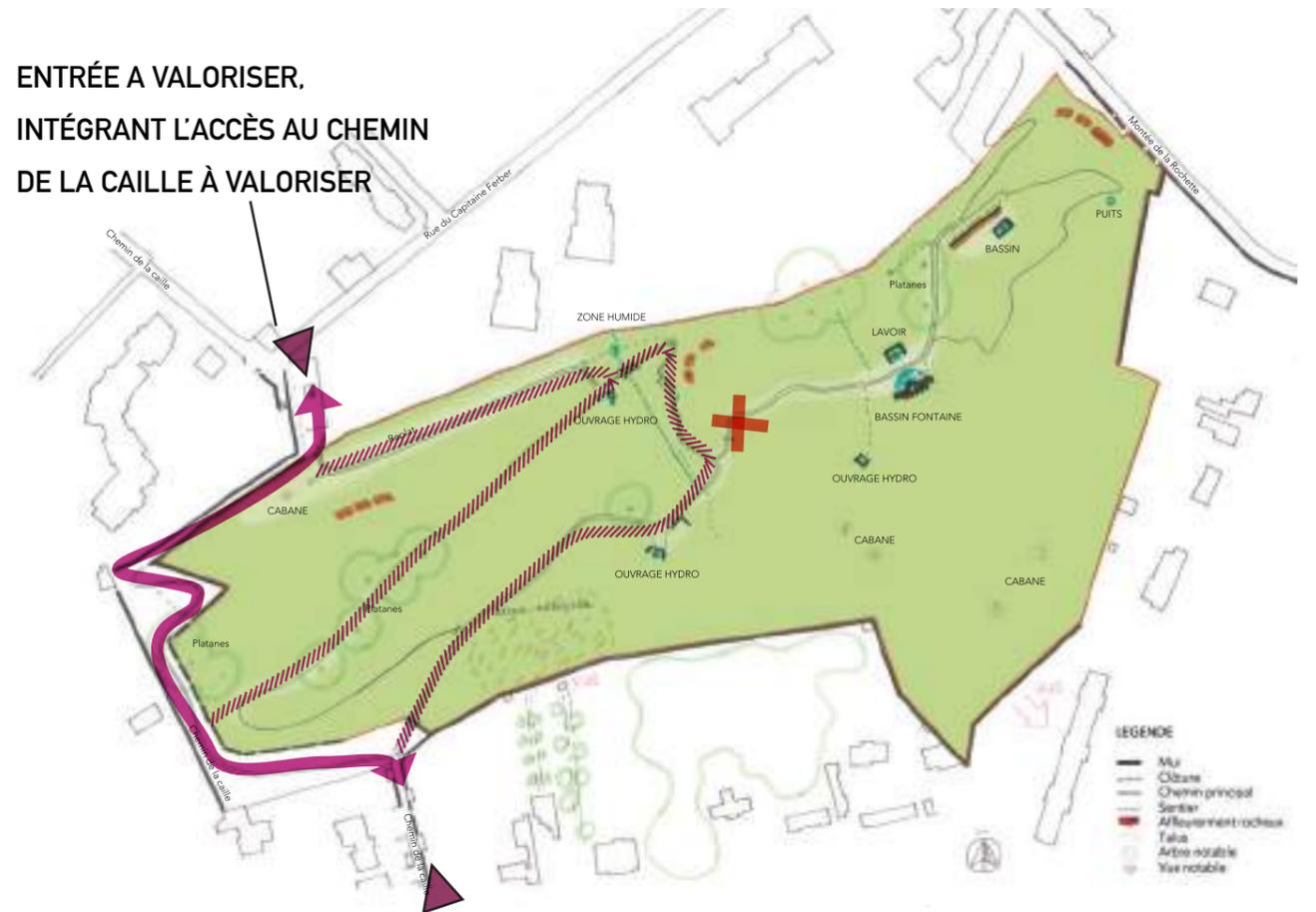
Il en va de même pour le chemin de la Caille à l'extrême Ouest du site. Les accès au site sont à valoriser, jusqu'aux rues.

Un couvert arboré plus important peut être géré sur la crête, pour masquer en partie les bâtiments du plateau.

La fréquentation des zones préservées est difficile à contrer car ce sont des espaces d'intérêt pour le promeneur. La posture peut être de maintenir en l'état une interdiction indicative avec des panneaux, ou bien de mettre en place des systèmes de défenses plus importants, au risque de créer des sentiers détournés en réaction, car l'usage semble bien ancré par les passants et occupants (cabanes).

Si la défense des zones à préserver souhaite être renforcée, il est nécessaire de clôturer plus efficacement les accès à ces parties.

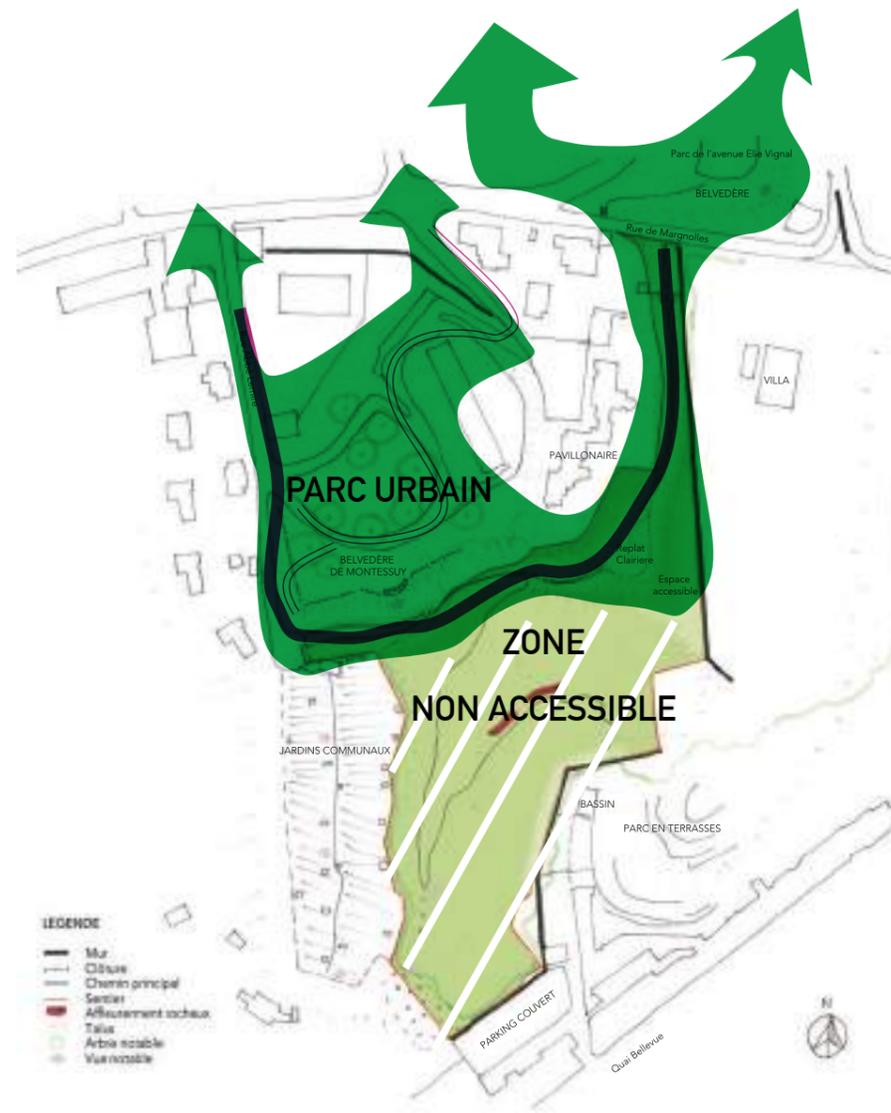
ENTRÉE A VALORISER.
INTÉGRANT L'ACCÈS AU CHEMIN
DE LA CAILLE À VALORISER



BOIS DU GRAND BICHET :

Le bois constitue l'une des parties les plus verdoyantes du versant du Rhône, et doit en ce sens rester végétalisé. Il offre un arrière plan qualitatif aux immeubles du quai, vue depuis le Rhône.

La végétation en présence pourrait offrir des ambiances plus variées avec l'aménagement de strates diversifiées. Si les points de vues sur la plaine sont contraignants d'accès, celui aménagé sur le belvédère en contre-haut mérite d'être valorisé et le caractère arboré renforcé, afin de s'intégrer au paysage du bois du Bichet pour ne faire qu'un. Ainsi, les espaces accessibles du bois pourraient se restreindre aux abords du plateau afin de créer un espace public de promenade en continuité du parc de l'avenue Elie Vignal et du fort de Montessuy.



FORT DE MONTESSUY :

Le site est le seul à être un parc urbain. Il a été remanié dans ce sens et abrite des aménagements dédiés aux activités culturelles et sportives de la commune.

Le caractère urbain peut donc être préservé.

Le caractère entièrement boisé des pentes peut être remis en question aux vues de l'histoire du site, qui est premièrement un emplacement d'observation du territoire. Les points de vues étant aujourd'hui globalement occultés, l'évolution vers un caractère plus boisé du site peut avoir lieu, pour offrir aux citadins un lieu de fraîcheur, enjeu pour les décennies à venir.

Les essences et les formations d'arbres peuvent être variées et s'adapter aux contraintes techniques liées à la stabilisation des sols, à la préservation des ouvrages...

La préservation des ouvrages historiques encore présents reste une priorité.

Une exposition permanente pourrait montrer au public l'évolution du site. On pourrait aussi imaginer que soit recréer le paysage d'origine du Fort sur un secteur restreint.



SARL TAKT Paysage

10 chemin de Cénizier, 26300 Chatuzange-le-Goubet
atelier.takt@gmail.com
Siret 824 751 804 00017

Adeline BRUGIERE, paysagiste dplg,
06 50 87 63 12

Kévin FERNANDEZ, paysagiste dplg,
06 59 49 69 64

